



# COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE



## Mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

Rapport Annuel 2021





## Contenu

<b>Points forts</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	5
<b>I. Progrès et mise en œuvre globale</b> .....	6
<b>I.1. Développement d'activités, de promotion, d'outils et de programmes de coopération, suivi/évaluation des normes pour identifier les lacunes et les obstacles</b> .....	6
<b>I.2. Assurer l'appropriation par les États membres de la Stratégie et des processus et activités connexes</b> .....	10
<b>I.3. Coopération transversale et étroite avec les différents organes et institutions du Conseil de l'Europe pour assurer l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe :</b> .....	16
<b>I.4. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, la société civile et d'autres parties prenantes.</b> .....	22
<b>Annexe 1 - Activités et mesures dans les États membres en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 du Conseil de l'Europe</b> .....	24
<b>Annexe 2 - Liste des normes, publications et autres outils pratiques produits en 2021</b> .....	25
<b>Annexe 3 - Aperçu des activités en 2021</b> .....	26

## Points forts

1. 2021 a été la quatrième année de mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe pour 2018-2023 (la Stratégie), qui a été adoptée par le Comité des Ministres en mars 2018. La Stratégie signale l'engagement continu du Conseil de l'Europe sur cette question, et le rôle important que joue l'Organisation pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes. La Stratégie comprend un nouvel objectif lié à la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. La rédaction et l'approbation d'une recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile a été l'un des temps forts de 2021. Ce processus a commencé en 2020, par le biais du GEC-MIG, un comité de rédaction subordonné à la Commission pour l'égalité de genre (GEC), s'est poursuivi en 2021 et a abouti à son approbation par la GEC. Un texte complet sera transmis pour adoption au Comité des Ministres début 2022.
2. L'année 2021 a encore été fortement marquée par la pandémie mondiale de COVID-19 et ses conséquences, affectant une grande partie du travail prévu et des ressources disponibles pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. La crise sanitaire du COVID-19 a eu un effet régressif sur l'égalité de genre, la pandémie menaçant de faire reculer les droits humains fondamentaux des femmes et des filles, et mettant en lumière les difficultés que rencontrent de nombreuses femmes en termes d'indépendance économique et pour obtenir un soutien et une protection contre la violence domestique, le viol et d'autres formes de violence à l'égard des femmes, y compris dans ses formes en ligne et numériques.
3. L'égalité entre les femmes et les hommes est restée un domaine d'intérêt durant la présidence allemande du Comité des Ministres, qui a coorganisé une conférence en ligne sur le thème « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action », axée à la fois sur la Convention d'Istanbul et sur la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme. La présidence italienne, qui a débuté en novembre, a fait de l'égalité de genre l'une des priorités de son agenda. Le premier événement auquel a participé cette présidence est le lancement de la contribution du Conseil de l'Europe aux 16 jours d'activisme le 25 novembre, avec une table ronde organisée par la GEC, entre la Secrétaire Générale, la Ministre italienne de l'égalité des chances et de la famille et la Présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).
4. Le Conseil de l'Europe a également organisé une conférence internationale en octobre 2021 afin de promouvoir la ratification et la mise en œuvre intégrales des normes de la Convention d'Istanbul, en se concentrant sur les mesures pour garantir l'accès des femmes à la justice. La conférence visait notamment à générer des connaissances sur les mesures et stratégies concrètes afin de garantir l'accès à la justice pour les victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique.
5. Dans la continuité d'un projet avec des organisations de femmes en 2020, le Conseil de l'Europe a accordé une nouvelle subvention à la coordination bulgare pour le Lobby européen des femmes, dans le but de promouvoir la recommandation du Comité des ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme au travers d'activités au niveau national dans sept pays européens, dans les domaines de l'éducation, du secteur public, du sport, de la justice, des médias et de la sphère privée.
6. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a continué d'être une force de transformation au sein du Conseil de l'Europe, même pendant la pandémie et malgré les limitations connexes que les nouvelles méthodes de travail ont imposées. Des travaux de soutien spécifique ont été menés dans ce domaine, notamment des formations, et de nombreux secteurs du Conseil de l'Europe ont mené des activités liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, comme l'organisation d'événements ou l'adoption d'outils spécifiques, par exemple dans les domaines de l'audiovisuel, de la santé ou de la lutte contre le terrorisme. En octobre 2021, une conférence organisée conjointement avec le ministère des Affaires étrangères de la République de Chypre s'est penchée sur l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la politique étrangère.
7. Des projets de coopération bilatérale et régionale ciblés se sont poursuivis avec les Etats membres (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Lettonie, République de Moldova, Fédération de Russie, Turquie et Ukraine), ainsi qu'au Kosovo\* et dans la région du sud de la Méditerranée.
8. Une subvention a été accordée à trois ONG en République tchèque, en Lettonie et en Pologne pour sensibiliser à la Convention d'Istanbul sur la base d'une méthodologie de campagne développée par le Conseil de l'Europe, ONU Femmes et le réseau WAVE.
9. Comme les années précédentes, le Conseil de l'Europe a continué à développer et à renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec la société civile. En 2021, en raison de la pandémie de COVID-19, des réunions et événements internationaux clés (tels que la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes, et le Forum Génération Egalité) furent organisés en ligne ou alors via un format hybride afin d'aborder les questions d'égalité entre les femmes et les hommes après une année d'événements annulés ou reportés.

\* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent document, doit être comprise dans le plein respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

## Introduction

1. Le Conseil de l'Europe a lancé son Programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2012, dans le but d'accroître l'impact et la visibilité des normes d'égalité entre les femmes et les hommes et de soutenir leur mise en œuvre dans les États membres et au sein de l'Organisation elle-même. Dans ce cadre, la première Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 a été adoptée par le Comité des Ministres en novembre 2013. S'appuyant sur la force et les succès de cette première stratégie et tenant compte des nouveaux défis, la deuxième stratégie couvrant la période 2018-2023 a été adoptée par le Comité des Ministres en mars 2018. La stratégie actuelle met davantage l'accent sur l'impact des questions socio-économiques sur l'autonomisation des femmes et sur le rôle des hommes et des garçons pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Un nouvel objectif a été ajouté à la Stratégie, qui fixe désormais **six objectifs stratégiques (OS)** :

- OS1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme ;
- OS2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- OS3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ;
- OS4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;
- OS5 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile **(nouveau)** ;
- OS6 : intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures.

2. La stratégie repose sur la conviction qu'un engagement fort en faveur de l'**égalité effective** (et pas uniquement telle qu'elle est proclamée dans les principes fondamentaux et les actes juridiques) entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans tous les domaines profitera à la société dans son ensemble, ainsi qu'aux générations futures. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, et du Programme mondial de développement durable 2030, adopté en septembre 2015. La Stratégie témoigne de l'engagement de l'Organisation à continuer d'assurer le leadership - par le biais de normes juridiques et d'orientations politiques - des efforts régionaux et mondiaux visant à mettre en œuvre la Déclaration de Beijing et l'Objectif de développement durable (ODD) 5 pour « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », ainsi que l'ODD 16 (« Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes »).

3. La stratégie établit donc des engagements en faveur de l'autonomisation de toutes les femmes, d'un changement des rôles des femmes et des hommes - y compris le partage égal des responsabilités ménagères et des soins - de la fin de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, et de l'élimination du sexisme et des stéréotypes de genre.

4. Par le biais de la Stratégie, l'égalité entre les femmes et les hommes est censée rester un domaine prioritaire pour les Présidences successives du Comité des Ministres - les États membres sont étant actifs et engagés - dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques ci-dessus. En outre, ces objectifs stratégiques s'appliquent à l'action du Conseil de l'Europe dans son ensemble et donc à toutes les activités menées sous ses auspices. La stratégie suit donc l'approche dite à double voie : a) des **politiques et des actions spécifiques**, y compris des actions positives le cas échéant, dans des domaines critiques pour la promotion des femmes afin de réaliser l'égalité *de fait* entre les femmes et les hommes, et b) l'**intégration de la dimension de genre** dans toutes les politiques et tous les programmes, c'est-à-dire la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus politiques, afin qu'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes soit incorporée dans toutes les politiques et à tous les niveaux/stades, par les acteurs normalement impliqués dans l'élaboration des politiques.

5. Pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie, la Commission pour l'égalité de genre (GEC) fait régulièrement le point sur les résultats obtenus et prépare un rapport annuel à l'attention du Comité des ministres.

6. La Direction de l'évaluation interne (DIO) du Conseil de l'Europe a publié un rapport sur « l'évaluation du développement des stratégies et des rapports au Conseil de l'Europe » pour lequel 16 documents stratégiques de l'Organisation ont été évalués. La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 a été évaluée comme faisant partie de ceux de niveau « meilleures pratiques », en raison de son « *solide ancrage politique, de son lien clair avec les stratégies pertinentes et de ses indications relativement détaillées sur la manière dont la stratégie ou le plan d'action sera mis en œuvre* ».

7. En 2021, une étude a été lancée en vue d'évaluer l'actuelle Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 et d'élaborer des recommandations pour préparer une stratégie (à partir de 2024), tant en termes de contenu que d'outils de suivi. Le processus d'évaluation sera terminé en 2023.

## **I. Progrès et mise en œuvre globale**

8. Le soutien aux Etats membres pour la mise en œuvre des normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des activités, des méthodes de travail et des partenariats développés dans le cadre du Programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la mise en œuvre de la Stratégie. Une évaluation approfondie de la situation et des progrès en cours dans les États membres a permis au Conseil de l'Europe de mieux répondre à leurs besoins. Cet objectif a été atteint par les moyens suivants :

### **1.1. Développement d'activités, de promotion, d'outils et de programmes de coopération, suivi/évaluation des normes pour identifier les lacunes et les obstacles**

9. **L'engagement, les consultations et les échanges réguliers** se sont poursuivis avec les composantes essentielles du programme transversal : la Commission pour l'égalité de genre (GEC) - qui se réunit deux fois par an - et son Bureau qui se réunit en fonction des besoins ; les rapporteur-es pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GER) dans les différents comités et organes de suivi ; et l'équipe inter secrétariats pour l'intégration de la dimension de genre (GMT) qui se réunit également deux fois par an. Dans le cadre de la stratégie, les activités ont été entreprises en étroite coopération et avec la participation des différentes structures du programme transversal, principalement la GEC.

10. **Le Comité de Rédaction (GEC-MIG)**, un organe subordonné de la GEC, mandaté pour rédiger une recommandation sur les femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, s'est réuni trois fois en 2021. Le projet de Recommandation a été finalisé lors de la dernière réunion du GEC-MIG qui s'est tenue les 30 septembre et 1 octobre. Le projet de recommandation vise à couvrir toutes les femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile et contient des dispositions notamment sur les questions horizontales (par exemple la non-discrimination, l'information, les filles, l'accès à la justice, la société civile), la protection et le soutien, l'arrivée, y compris l'asile, la résidence et l'intégration, la détention et les retours. Le texte du projet de recommandation a été transmis à la GEC, qui l'a examiné et approuvé lors de sa réunion plénière de novembre 2021.

11. En raison de la pandémie de COVID-19, **la conférence annuelle de la GEC** est devenue un événement en ligne, organisée conjointement avec la présidence allemande du Comité des Ministres. La conférence intitulée « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action », a eu lieu le 11 mai 2021, date du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul. Le panel du matin a réaffirmé la volonté politique des Etats parties à mettre pleinement en œuvre la Convention d'Istanbul, tandis que le panel de l'après-midi portait sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme et de la campagne associée du Conseil de l'Europe « Sexisme : vois-le, dis-le, stoppons-le ! ». L'enregistrement de la conférence, ainsi que son rapport, y compris les conclusions et recommandations, sont disponibles sur le site web de l'égalité de genre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir « [L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action](#) »

12. Le Conseil de l'Europe a également organisé une conférence internationale en octobre 2021 afin de promouvoir la ratification et la mise en œuvre intégrales des normes de la Convention d'Istanbul, notamment des mesures pour garantir l'accès des femmes à la justice. La conférence – entièrement en ligne – a passé en revue les difficultés qui se posent concernant la ratification de la convention par les pays du Partenariat oriental, en pleine pandémie mondiale. La conférence a été organisée dans le cadre du projet régional Accès des femmes à la justice : application de la Convention d'Istanbul et des autres normes européennes en matière d'égalité de genre, financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance II (PGGII). Marija Pejčinović Burić, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et Helena Dalli, la Commissaire européenne à l'égalité, ont ouvert la conférence.

13. Une conférence internationale sur « Le rôle de la politique étrangère dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes: répondre aux défis, résistances et obstacles rencontrés par les femmes » a été coorganisée par le Conseil de l'Europe et le ministère des Affaires étrangères de la République de Chypre le 26 octobre 2021 à Nicosie et en ligne. La conférence s'est concentrée sur le rôle de la politique étrangère dans la promotion des droits des femmes et la réalisation de l'égalité de genre, y compris dans le contexte des migrations. Elle a évalué l'actualité des droits des femmes et de la participation des femmes au niveau multilatéral et a discuté de la voie à suivre.

14. Des efforts particuliers ont été déployés en parallèle pour **la promotion de la recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme**, dont un certain nombre d'actions qui se poursuivent en 2021 :

- Les États membres ont été invités à promouvoir et à soutenir la diffusion de la recommandation de 2019, notamment en assurant sa traduction dans la ou les langues nationales afin de faciliter sa mise en œuvre par les nombreux secteurs concernés par cette question transversale. Des traductions dans 26 langues (en plus des versions officielles anglaise et française) ont déjà été réalisées et sont disponibles sur le site internet de l'égalité de genre du Conseil de l'Europe<sup>2</sup>.
- La page d'action dédiée intitulée « Sexisme : Vois-Le, Dis-le, Stoppons-le ! » lancée en 2019 et comprenant un clip vidéo sur le sexisme<sup>3</sup>, comprend des messages clés pour présenter l'importance de s'y attaquer comme l'une des causes profondes des inégalités persistantes et de la violence à l'égard des femmes. D'autres traductions de la page d'action ont été effectuées en 2021, pour atteindre un total de 21 versions linguistiques tandis que le clip vidéo sur le sexisme a été traduit en 22 langues (versions sous-titrée) et en 12 langues (version doublée).
- Le quiz sur le sexisme<sup>4</sup>, qui a été lancé fin 2019, a également été traduit dans 17 langues nationales.
- La brochure<sup>5</sup>, lancée en octobre 2020, a été traduite en trois langues.
- La première phase du projet « Mobilisons contre le sexisme », coordonné par le Lobby européen des femmes (LEF), qui a promu la mise en œuvre de la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme dans neuf États membres<sup>6</sup>, a été lancée en 2019 et mise en œuvre en 2020. La deuxième phase s'inscrit dans la continuité des initiatives de 2020 et a été mise en œuvre dans sept États membres<sup>7</sup>, coordonnée par la plate-forme bulgare du LEF. Les principales initiatives se concentrent sur la sensibilisation au sexisme et à inspirer des réformes juridiques et/ou l'adoption de plans d'action conformes à la recommandation.

---

<sup>2</sup> Toutes les traductions de la Recommandation sur le sexisme de 2019 sont disponibles en suivant ce lien :

[https://www.coe.int/fr/web/genderequality/combating-and-preventing-sexism#{%2263531002%22:\[0\]}](https://www.coe.int/fr/web/genderequality/combating-and-preventing-sexism#{%2263531002%22:[0]})

<sup>3</sup> Pour la page web, voir <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/stop-sexism>; pour le clip vidéo, voir également <https://vimeo.com/356636533>.

<sup>4</sup> Toutes les traductions du quiz sont disponibles en suivant ce lien : <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/stop-sexism-quiz>

<sup>5</sup> Toutes les traductions de la brochure sont disponibles en suivant ce lien : [https://www.coe.int/fr/web/genderequality/combating-and-preventing-sexism#{%2263531002%22:\[1\]}](https://www.coe.int/fr/web/genderequality/combating-and-preventing-sexism#{%2263531002%22:[1]})

<sup>6</sup> Belgique, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Espagne.

<sup>7</sup> Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Espagne.

15. Une étude est en cours de préparation afin de **suivre les progrès de la mise en œuvre de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme**. L'experte a élaboré des questionnaires afin de recueillir des informations sur la mise en œuvre de la Recommandation. Des indicateurs ont également été élaborés pour suivre à l'avenir les progrès de la mise en œuvre de la Recommandation. En novembre 2021, la GEC a tenu une première discussion sur l'approche à adopter pour l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme.

16. Le **site web du Conseil de l'Europe<sup>8</sup> sur l'égalité entre les femmes et les hommes**, par sa mise à jour régulière et la publication de nouvelles, a continué à servir de moyen utile pour donner de la visibilité et diffuser des informations sur les activités, les développements et les outils en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres et parmi les structures concernées, les parties prenantes, les praticien-nes, les organisations partenaires, les ONG et les autres personnes intéressées par la mise en œuvre des normes européennes dans ce domaine. La lettre d'information périodique sur l'égalité entre les femmes et les hommes diffusée par courrier électronique a attiré l'attention sur les nouvelles publiées et sur les développements pertinents du Conseil de l'Europe.

17. Des **projets de coopération dédiés aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes** sont mis en œuvre par l'Unité de renforcement des capacités et des projets de coopération créée en janvier 2018 au sein de la Division de l'égalité de genre (GED). La stratégie de l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 prévoit spécifiquement l'apport d'un soutien aux États membres dans le cadre des différents OS, notamment l'OS2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; OS3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ; et OS4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.

18. En 2021, les projets de coopération ont impliqué les pays membres du Conseil de l'Europe suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Lettonie, République de Moldova, Fédération de Russie, Turquie et Ukraine ; ainsi qu'au Kosovo\*, et la région sud-méditerranéenne. Chaque projet a des objectifs et des méthodes de travail différents. À travers la plupart des projets, ce travail a continué à fournir aux autorités nationales des outils et une expertise pour mettre en œuvre les normes d'égalité entre les femmes et les hommes, les principes de la Convention d'Istanbul et, le cas échéant, les recommandations émises par le GREVIO. Malgré les défis continus posés par les restrictions COVID 19 dans la livraison des résultats des projets, les équipes ont réussi à s'adapter et à utiliser des méthodes de mise en œuvre en ligne et hybrides pour poursuivre leur travail.

19. En 2021, le Conseil de l'Europe a continué à fournir des conseils stratégiques sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans le cadre des programmes nationaux EEA/Norway Grants (2014-2021) en Bulgarie, Lituanie, Roumanie et République slovaque. Elle a également participé au réseau SYNERGY contre la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre et la violence domestique. Dans le cadre de la deuxième phase de la facilité de financement du Partenariat pour la bonne gouvernance (PGG II), l'action régionale sur l'accès des femmes à la justice dans les pays du Partenariat oriental a continué à renforcer les compétences des professionnel-les du droit en ce qui concerne les normes du Conseil de l'Europe sur l'accès des femmes à la justice, y compris les victimes de violences à l'égard des femmes et de violences domestiques.

20. En 2021, beaucoup d'activités de coopération ont continué à se concentrer dans une large mesure sur le soutien à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, car elle reste une priorité élevée pour de nombreux États membres du Conseil de l'Europe et au-delà. De nombreux États membres n'ayant pas encore ratifié (ou signé) la Convention d'Istanbul sont actuellement impliqués en tant que bénéficiaires dans des projets de coopération, y compris dans le cadre d'événements *ad hoc*. Ces projets sont fondés sur le fait que la violence à l'égard des femmes n'est pas un phénomène individuel mais l'une des violations des droits humains les plus graves et les plus répandues, une forme de discrimination à l'égard des femmes et un obstacle à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Fondés sur les principes de la Convention d'Istanbul de 2011, ces projets favorisent une approche globale fondée sur les droits pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, conformément aux quatre piliers (les quatre « P ») inscrits dans la Convention d'Istanbul : **p**révention de la violence, **p**rotection des victimes, **p**oursuite des auteurs et **p**olitiques globales.

---

<sup>8</sup> <https://www.coe.int/fr/web/genderequality>

21. Une méthodologie complète pour les ONG faisant campagne sur la Convention d'Istanbul a été élaborée en coopération avec l'ONG européenne WAVE Network et avec ONU Femmes, qui est testée dans plusieurs pays en 2021. Le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est désormais disponible en 21 langues et le cours HELP sur l'accès des femmes à la justice est disponible en cinq langues.

22. Les projets de coopération suivants ont été lancés en 2021 :

- Le projet « Combattre la violence à l'égard des femmes en Ukraine (COVAW) a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2022. Les deux composantes de la COVAW – sensibilisation et cadres législatifs – apportent un double niveau de soutien à l'Ukraine dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, conformément aux normes de la Convention d'Istanbul.
- Le projet « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo\* (phase III) a été lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et durera jusqu'au 28 février 2023. Le 25 septembre 2020, le Kosovo\* a adopté un amendement à la Constitution qui donne un effet direct à la Convention d'Istanbul. Le projet du Conseil de l'Europe vise à définir une feuille de route concrète pour renforcer les cadres juridique et politique du Kosovo\* en coopération avec les Groupe d'expert-es du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) ainsi qu'à renforcer les capacités institutionnelles pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique conformément aux normes de la Convention d'Istanbul.
- Le projet « Coopération pour la mise en œuvre de la stratégie d'action nationale pour les femmes de la Fédération de Russie (2017-2022) : appliquer les meilleures pratiques » se déroulera du 18 septembre 2021 au 17 mars 2023. Ce projet vise à sensibiliser et à renforcer les capacités institutionnelles pour promouvoir la participation politique des femmes et pour prévenir et combattre la violence contre les femmes et la violence domestique. Il vise à donner des moyens d'action à celles et ceux qui peuvent être des actrices et des acteurs du changement en Fédération de Russie, contribuant ainsi à les mobiliser en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits humains des femmes. Le projet est mis en œuvre conformément à la législation russe et aux instruments internationaux auxquels la Fédération de Russie a adhéré.
- Le projet « Favoriser l'accès des femmes à la justice en Turquie » a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et durera jusqu'au 31 décembre 2022. Le projet vise à remédier aux insuffisances des services de justice, tant du côté de l'offre que de la demande, et à renforcer l'accès des femmes à la justice dans les domaines suivants : l'intégration d'une perspective de genre dans l'accès à la justice du côté de l'offre, en particulier dans la mise à disposition d'une aide juridique, et la sensibilisation des femmes, notamment des groupes de femmes en situation vulnérable, aux questions juridiques.

23. **Références aux normes du Conseil de l'Europe** - l'expertise et le partage de bonnes pratiques avec les États membres et non membres et d'autres organisations régionales et internationales augmentent la visibilité des normes du Conseil de l'Europe auprès de ses partenaires stratégiques. Des références continuent d'être faites régulièrement à la Stratégie, à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes et outils du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, dans les documents de l'Union européenne (UE) notamment. En 2021, par exemple :

- Le comité consultatif de la Commission européenne sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes a adopté deux avis, qui se réfèrent tous les deux aux normes et instruments du Conseil de l'Europe : l'avis consultatif sur « La lutte contre les stéréotypes de genre » adopté en septembre 2021 fait référence à la définition des stéréotypes de genre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023) et montre son lien avec le sexisme grâce à la Convention d'Istanbul et à la Recommandation Rec(2019)1 du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme ;
- L'avis consultatif sur « L'écart en matière de soins dans l'UE : une approche holistique et basée sur le genre » adopté en septembre 2021 fait référence à la Déclaration sur l'égalité de rémunération et des chances entre les femmes et les hommes du Comité des Ministres pour souligner l'importance de la transparence en matière de salaires pour lutter contre l'écart des salaires entre les femmes et les hommes.

## I.2. Assurer l'appropriation par les États membres de la Stratégie et des processus et activités connexes

24. Comme les années précédentes, des **événements de haut niveau ont été organisés en 2021 par le secteur de l'égalité entre les femmes et les hommes ou d'autres parties de l'Organisation**, ce qui a permis des échanges et des discussions utiles sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes ; ces événements sont mentionnés dans d'autres parties de ce rapport concernant les activités propres du GEC et celles menées en coopération avec des partenaires, ainsi que d'autres initiatives du Conseil de l'Europe - voir l'annexe 3 de ce rapport pour un aperçu des activités menées par les différents secteurs de l'Organisation. La planification et la conception des projets de coopération impliquent aussi régulièrement des réunions avec des personnes impliquées dans les décisions politiques de haut niveau, en plus des différents organismes directement concernés par les projets (ministères, institutions de formation pour la police et la justice, organismes chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes, ONG, etc.).
25. Des **outils et publications pratiques, du matériel de visibilité et de promotion sur les normes du Conseil de l'Europe et leur mise en œuvre** ont été préparés et largement diffusés dans les États membres et auprès d'autres parties prenantes lors d'événements nationaux, régionaux ou mondiaux. Ces publications sont très demandées par les États membres et les partenaires internes/externes et sont considérées comme des outils très utiles pour suivre les progrès et le respect des critères et des normes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Une liste complète des publications 2021 est incluse dans l'annexe 2 du présent rapport.
26. La mise à jour régulière du **site web sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le nombre croissant de traductions des normes du Conseil de l'Europe**, ont contribué à accroître la visibilité tant des normes que des activités auprès des États membres, des expert-es et du grand public. Comme indiqué précédemment, des efforts particuliers continuent à être déployés en 2021 pour promouvoir la recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme (qui est désormais disponible dans 26 langues) et les projets de coopération gérés par la GED sont fortement axés sur la promotion et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

### Contribution des États membres à la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes

27. La GEC compile chaque année une liste d'activités et de mesures nationales en vue de la réalisation des six objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (voir annexe 1). Cet ensemble de travaux développés au niveau des États membres alimente et contribue également à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. 35 pays ont répondu à un questionnaire visant à aider à rendre compte des développements nationaux par rapport aux différents objectifs stratégiques et autres aspects pertinents.
28. Les activités de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes menées par les États membres en 2021 sont souvent explicitement liées aux normes et outils du Conseil de l'Europe, ou les reflètent :
  - **De nombreux développements et activités rapportés, sans être explicitement liés à la mise en œuvre des normes et politiques spécifiques du Conseil de l'Europe, reflètent néanmoins - ou sont liés à - celles-ci**, par exemple lorsqu'il s'agit de combattre les stéréotypes de genre et le sexisme, de lutter contre la violence domestique et la violence des partenaires intimes à l'égard des femmes, de combattre la traite des êtres humains et de protéger les victimes, de quotas pour les femmes dans la prise de décision politique, d'initiatives de sensibilisation aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, de s'attaquer aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, y compris les conditions d'emploi et le partage inégal des soins et des tâches ménagères, entre autres.
29. Les sections suivantes donnent un aperçu des principaux types d'activités signalées pour chaque objectif, en précisant que seules les activités 2021 ont été incluses, cela ne signifie donc pas que les pays non mentionnés ne disposent pas de telles mesures. Le recueil complet des réponses (inclus dans l'annexe 1) fournit tous les détails soumis par les États membres, ce qui peut être utile comme source d'information et d'inspiration pour d'autres pays.

➤ **OS1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**

30. Voici quelques-uns des principaux sujets abordés par les États membres dans le cadre de cet objectif :

- **Promotion de la recommandation CM/Rec(2019)1 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme, et des outils connexes** (République Tchèque, Luxembourg, Portugal).
- **Initiatives de sensibilisation aux stéréotypes de genre dans les écoles et/ou l'enseignement supérieur** (Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Chypre, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Portugal, Espagne) **et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes** (Portugal, Roumanie).
- **Activités visant à promouvoir davantage de femmes et de filles dans les secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM)** (Belgique, Grèce, Malte, Pologne, Fédération de Russie, Slovaquie, Espagne), **des TIC** (Autriche, Belgique, Estonie, Lettonie, Malte), **dans l'armée** (Chypre, Ukraine) **et dans l'industrie audiovisuelle** (Espagne).
- **Changements législatifs et/ou campagnes de lutte contre les discours de haine sexiste** (Andorre, Autriche, Croatie, Chypre, Irlande, Italie).
- **Mesures juridiques et/ou politiques contre le harcèlement sexuel : sur le lieu de travail** (Chypre, Grèce, Espagne, Ukraine) ; **dans le secteur public** (Bosnie-Herzégovine, Chypre, République de Moldavie, Ukraine).
- **Initiatives visant à accroître le rôle des hommes et des pères dans le travail de soins et l'égalité entre les femmes et les hommes** (Lettonie, Lituanie, République slovaque, Slovaquie, Ukraine), **y compris le congé paternel et/ou parental** (Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Suisse, Ukraine).
- **Actions visant à lutter contre le sexisme et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans et par les médias** (Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Grèce, Luxembourg, Malte, République de Moldavie, Ukraine).
- **Mesures visant à réduire l'écart salarial** (Danemark, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne) **et l'écart de retraite entre les femmes et les hommes** (Slovaquie, Espagne).

➤ **OS2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**

31. Certaines des principales mesures prises par les États membres au titre de cet objectif sont énumérées ci-dessous :

- **Mesures et campagnes de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique** (Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldavie, Monaco, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suisse, Ukraine), **y compris les formes intersectionnelles de violence basée sur le genre** (Croatie, Grèce, Malte).
- **Autres mesures visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** (Andorre, Autriche, Chypre, Estonie, Allemagne, Grèce, Lettonie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, Ukraine).
- **Formation des professionnel·les concerné·es** (Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, République de Moldavie, Roumanie, Espagne, Ukraine).

- **Initiatives de recherche, y compris des enquêtes et des initiatives de collecte de données** (Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Grèce, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Ukraine).
- **Mesures visant à améliorer la réponse policière et judiciaire à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique** (Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Lituanie, Luxembourg, République de Moldavie, Pologne, Portugal, Roumanie, République slovaque, Espagne, Suède, Ukraine).
- **Mesures relatives à des formes spécifiques de violence à l'égard des femmes, telles que le mariage forcé** (Autriche, Belgique), **la cyberviolence** (Autriche, Croatie, République Tchèque, Irlande, Luxembourg, Slovaquie), **la diffusion non consensuelle d'images de nus ou à caractère sexuel** (Belgique, Monaco), **la stérilisation forcée** (République Tchèque), et **le viol** (Danemark, Slovaquie).
- **Financement d'ONG pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** (Croatie, Danemark, Lituanie, République slovaque, Slovaquie).
- **Mesures visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains en tant que forme de violence à l'égard des femmes** (Andorre, Autriche, Espagne).

➤ **OS3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice**

32. Les principales questions sur lesquelles les États membres ont fait état d'activités au titre de cet objectif en 2021 sont les suivantes :

- **Protection et assistance aux victimes d'actes criminels, y compris les femmes** (Andorre, Autriche, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Luxembourg, Pologne, Ukraine).
- **Mesures visant à faciliter l'accès à la justice des femmes victimes de violences** (Allemagne, Grèce, Portugal, République slovaque, Espagne, Ukraine), **y compris pendant la pandémie de COVID-19 et les confinements qui en ont découlé** (Andorre, Autriche, Belgique, Roumanie, Slovaquie).
- **Formation de professionnels du droit (juges, procureurs) sur les questions de discrimination sexuelle et/ou de violence à l'égard des femmes** (Andorre, Autriche, Belgique, Macédoine du Nord, Roumanie, Espagne, Suède, Ukraine)
- **Recherche et évaluation de la législation et des données sur la discrimination fondée sur le sexe, la violence fondée sur le sexe ou l'égalité des chances** (Bosnie-Herzégovine, Suisse).
- **Assistance juridique et/ou aide juridique gratuite dont (certaines) femmes peuvent bénéficier** (Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Norvège, Espagne, Ukraine).

➤ **OS4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**

33. Les États membres ont fait état des activités et développements suivants visant à améliorer la participation des femmes à la prise de décision politique, ainsi que, plus largement, dans les secteurs public et privé :

- **Mesures visant à augmenter le nombre de femmes dans les collectivités locales/régionales** (Andorre, Belgique, Grèce, Irlande, Lettonie, République slovaque, Ukraine).
- **Mesures législatives et politiques, y compris des quotas, pour promouvoir les femmes dans la prise de décision politique** (Andorre, Italie, Malte, République de Moldavie, Roumanie, Ukraine).

- **Recherche et données sur la participation des femmes à la vie politique et publique** (Autriche, Italie, Roumanie, Ukraine).
- **Mesures visant à promouvoir les femmes dans les secteurs public et privé, y compris au niveau décisionnel** (Andorre, République Tchèque, Danemark, Irlande, Fédération de Russie, Espagne, Suisse).
- **Formations visant à promouvoir et à soutenir les femmes dans la prise de décision politique et publique** (Autriche, Chypre, Grèce, Roumanie) et **programmes de tutorat pour les femmes** (Autriche, Allemagne, Ukraine).
- **Mesures visant à améliorer le nombre de femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et/ou privées** (Andorre, Belgique, Italie, Monaco, Slovénie, Suisse).

➤ **OS5 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile**

34. Outre les mesures spécifiques prises par certains États membres concernant les impacts de la pandémie de COVID-19 dans leurs politiques de migration et d'asile, les principales activités suivantes ont été signalées pour 2021 au titre de cet objectif :

- **Mesures d'intégration pour les femmes et les filles migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile, y compris l'accès à l'éducation, à la formation, au marché du travail, etc.** (Andorre, Autriche, Bulgarie, Croatie, Chypre, Italie, Lithuania, Malte, République de Moldavie, Ukraine).
- **Mesures relatives à l'identification, à l'orientation et à la protection des femmes et des filles migrantes en tant que victimes de la traite des êtres humains** (Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Italie, Portugal, Espagne, Ukraine).
- **Mesures contre la violence à l'égard des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, y inclus les mutilations génitales féminines** (Portugal, Espagne).
- **Recherche sur une diversité de sujets liés aux femmes migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile, tels que la violence à l'égard des femmes, la traite des êtres humains, les niveaux d'emploi et les bonnes pratiques** (Autriche, Chypre, Irlande, Italie).
- **Services et assistance aux femmes et filles migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile fournis par des ONG** (Croatie).
- **Formation du personnel concerné travaillant avec les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile** (Portugal).

➤ **OS6 : Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures**

35. Les principales activités et évolutions en matière d'intégration de la dimension de genre signalées par les États membres sont les suivantes :

- **Mesures visant à mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre** (Andorre, Autriche, Belgique, République Tchèque, Estonie, Grèce, Italie, République de Moldavie, Roumanie, Espagne, Suède).
- **Outils pour l'intégration de la dimension de genre, y compris le « test d'égalité entre les femmes et les hommes », l'« évaluation de l'impact sur le genre », les « listes de contrôle » et d'autres matériels** (Andorre, Autriche, Belgique ; Allemagne).

- **Organisme de coordination de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques** (Andorre, Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Grèce, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte).
  - **Recherche et collecte de données sur l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes** (Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Luxembourg, Suède).
  - **Formation à l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires** (Autriche, Belgique, Croatie, Malte, République de Moldavie, Espagne, Ukraine).
  - **Mesures visant à intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques sectorielles, telles que l'administration publique** (Andorre, Autriche, Bulgarie, Chypre, Norvège, Portugal, Espagne, Suisse) ; **l'éducation** (Andorre, Autriche, Lettonie, Luxembourg) ; **l'enseignement et l'emploi dans les STEM et TIC** (Autriche, Belgique) ; **les projets éducatifs** (Andorre, Autriche, Luxembourg) ; **l'emploi** (Andorre, Bulgarie, Estonie) ; **orientation professionnelle** (Autriche, Estonie, Italie, Luxembourg) ; **politique de l'esprit d'entreprise** (Fédération de Russie) ; **santé** (Irlande) ; **sécurité et défense** (Chypre, Estonie) ; **système judiciaire** (Bosnie-Herzégovine) ; **politique du lieu de travail** (Croatie) ; **enseignement supérieur et université** (Bulgarie, Danemark, Luxembourg) ; **et changement climatique** (Espagne).
36. **Les États membres ont fait état d'un certain nombre de défis et de difficultés à concevoir et à mettre en œuvre efficacement les politiques liées à l'égalité entre les femmes et les hommes**, à commencer par les défis et les problèmes rencontrés dans le contexte de la pandémie de covid-19. Tous les domaines de l'activité économique et sociale ont été touchés par la pandémie et continueront à en subir l'impact dans les mois et années à venir ce qui a eu pour conséquence que l'égalité de genre a été deprioritisée dans certains pays. Les impacts vont de l'augmentation de la violence fondée sur le genre au stress économique accru des ménages en temps de crise, en passant par le lourd tribut de la crise sanitaire et économique sur l'emploi et les revenus des femmes ainsi que sur leur part prépondérante de travail non rémunéré dans nos États membres et enfin, les difficultés rencontrées par les systèmes nationaux de soins et de santé. Certains États membres ont souligné l'importance d'une analyse adéquate de l'impact genré de la pandémie et la nécessité d'intégrer une perspective d'égalité dans les mesures de redressement, par exemple en recourant à la budgétisation sensible au genre.
37. Les rapports sur les défis soulignent que des **obstacles à l'égalité réelle entre les hommes et les femmes** existent toujours au niveau individuel, institutionnel et social. Ces défis, qui sont de nature diverse, vont de l'opposition politique, y compris les mouvements anti-genre, qui ont empêché l'action gouvernementale, au manque de ressources pour les mécanismes, les programmes et la société civile dans le domaine de l'égalité de genre, au manque de formation et de compétences à tous les niveaux des professionnel-les travaillant dans le domaine de la violence à l'égard des femmes, à la persistance des stéréotypes, à l'insuffisance des données statistiques ventilées par sexe et de la recherches et au manque d'engagement politique. ..
38. Même dans les pays où il existe un large consensus social et politique sur l'importance de l'égalité entre les hommes et les femmes, le défi de maintenir cette question au premier plan des préoccupations des secteurs public et privé demeure. Les États membres soulignent que des progrès dans ce domaine ne peuvent être réalisés sans **une coopération et une coordination interinstitutionnelle et sans l'implication du secteur privé et de la société civile**. Un pays a indiqué que le placement du bureau responsable de l'égalité de genre au sein des services gouvernementaux centraux avait permis de souligner son caractère transversal et permettait une mise en œuvre plus facile au sein des ministères.

39. **Dans toute la région européenne, les mouvements « anti-genre » restent un défi à surmonter** pour les responsables politiques et les organisations de la société civile qui travaillent à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. **Dans la plupart des pays, les mentalités et les attitudes restent un obstacle majeur à l'avancement des droits des femmes et de l'égalité de genre.** Ces mouvements prétendent à rétablir une ségrégation des rôles entre les femmes et les hommes dans la sphère publique et privée et s'opposent aux droits durement acquis des femmes à l'autonomie corporelle et à l'indépendance économique. Nous observons également des tentatives de contestation de la terminologie utilisées dans les politiques en matière d'égalité de genre. Cela peut entraver l'adoption de nouveaux instruments politiques et juridiques aux niveaux régional et mondial, y compris dans le cadre du Conseil de l'Europe. Les interprétations erronées et la diffusion de fausses informations concernant la Convention d'Istanbul ont ralenti le rythme des ratifications de cet important instrument juridique. Le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul en 2021 a créé un précédent inquiétant pour la protection des femmes et des filles contre la violence. La Convention d'Istanbul s'attaque aux causes et aux impacts de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique - un objectif qui, au moment de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul en 2011 était universel et non controversé. Malgré cette situation, la célébration du 10e anniversaire de la Convention en 2021 a été l'occasion de se concentrer sur ses réalisations. Le Conseil de l'Europe et ses partenaires continuent de répondre aux discours fallacieux et à l'opposition infondée à la Convention d'Istanbul en soulignant l'impact positif de cet instrument juridique sur les vies et les droits des femmes.

#### **Contribution d'un État non-membre (le Maroc) à la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

40. Un Etat non-membre ayant le statut d'Observateur à la GEC, le Maroc, a également signalé des activités pour chaque objectif stratégique, en précisant que seules les activités 2021 ont été prises en compte, et qu'il ne faut donc pas en déduire que les mesures non mentionnées n'existent pas dans le pays. Les points suivants donnent un aperçu des principaux types d'activités signalés par le Maroc :

- **OS1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme** : initiatives de sensibilisation aux stéréotypes de genre.
- **OS2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** : formation des professionnel-les concerné-es ; initiatives de recherche.
- **OS4 - Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique** : mesures visant à augmenter le nombre de femmes dans les collectivités locales ; mesures visant à promouvoir les femmes dans les secteurs privés, y compris au niveau décisionnel ; mesures législatives et politiques, y compris des quotas, pour promouvoir les femmes dans la prise de décision politique ; formations visant à promouvoir et à soutenir les femmes dans la prise de décision politique et publique.
- **OS5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile** : formation des professionnel-les concerné-es au sujet de la traite des êtres humains.
- **OS06 - Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures** : mesures visant à mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre.

### **I.3. Coopération transversale et étroite avec les différents organes et institutions du Conseil de l'Europe pour assurer l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe :**

41. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite un changement fondamental des mentalités et implique l'adoption d'une culture institutionnelle avec des procédures qui prennent en compte une perspective d'égalité de genre dans le contenu des politiques (cela inclut, dans le contexte du Conseil de l'Europe, le développement de normes et l'élaboration générale des politiques, le travail de suivi et la coopération au développement), mais aussi dans la communication, ainsi qu'en ce qui concerne la participation équilibrée des femmes et des hommes et les processus internes et externes. Un tel changement ne peut être soutenu que par un engagement à tous les niveaux, ainsi que par des ressources nécessaires, par la formation et par son appropriation par chacun-es. En ce qui concerne l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de l'Europe, la GED assure le coordination général et soutien à ces travaux et les contacts sont maintenus par le biais de réunions intra-secrétariat (l'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – *Gender Mainstreaming Team*) et du réseau des rapporteu-res pour l'égalité de genre (GER). Les GERs impulsent souvent les efforts visant à intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les travaux et activités spécifiques d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, avec le soutien de leur secrétariat respectif et de la GED. L'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et les synergies sont également créées par des échanges de vues mutuels entre la GEC et les représentant-es des organes de travail et des comités lors de leurs réunions respectives.
  - **Poursuite des activités d'égalité entre les femmes et les hommes et d'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les secteurs du Conseil de l'Europe**
42. En 2021, différents secteurs du Conseil de l'Europe ont poursuivi leurs activités liées à l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes. La description de certaines de ces activités est présentée ci-dessous.
43. Le Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions ([Groupe Pompidou](#)) travaille à la rédaction d'un manuel sur la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans différents domaines de la politique en matière de drogues, tels que la prévention, le traitement, l'application de la loi et la justice pénale dans 11 pays. Le manuel en préparation sur les défis liés à la drogue auxquels sont confrontés les personnes réfugiées, migrantes et déplacées inclura également une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes et le Groupe Pompidou a continué à se pencher sur la question des femmes toxicomanes victimes de violence qui sont notamment confrontées à des difficultés d'accès aux refuges. Deux projets sont également en cours, le premier organisé par le Liban sur l'identification des besoins des femmes présentant des problèmes d'usage de drogues et le second par la Tunisie sur la prévention de l'usage de drogue sensible au genre et la prise en charge parmi les adolescent-es.
44. Le [Comité Medicrime](#), via son projet multirégional (NA-FAMED - Needs Assessment - Falsified Medical Products) a organisé un webinar<sup>9</sup> en mai 2021 qui traitait de la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans la lutte contre la falsification des produits médicaux et les crimes similaires. Il visait à fournir aux professionnel-les chargé-es de cette question au sein des autorités nationales un aperçu de l'aspect lié à l'égalité entre les femmes et les hommes de la prévention de la falsification des produits médicaux et des délits similaires, en mettant l'accent sur la vulnérabilité des victimes du fait de leur genre. En guise de suivi, le Comité Medicrime a prévu de nommer un-e rapporteur-e sur l'égalité entre les femmes et les hommes et a décidé d'impliquer la société civile travaillant sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de Medicrime.
45. Dans le domaine de la [traite des êtres humains](#), le nombre croissant d'activités de coopération dans différents pays a permis d'accorder une attention accrue aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

---

<sup>9</sup>Voir [La perspective de genre dans la lutte contre la falsification des produits médicaux et les crimes similaires - News \(coe.int\)](#)

46. Le secteur des **Roms et des Gens du voyage** a mis en œuvre en 2021 les Ecoles Politiques Roms en Albanie, en Grèce, en Italie, au Portugal, en Espagne et en Ukraine. Ces écoles forment des citoyen-nes Roms dans le but de rapprocher les Roms des organes décisionnels locaux, nationaux et européens, tout en favorisant leur participation active et leur interaction avec l'administration publique ainsi que leur présence dans la sphère publique. Les modules de formation visaient spécifiquement la participation des femmes Roms et la parité entre les femmes et les hommes a été assurée dans toutes les sessions de formation avec des modules spécifiquement destinés aux femmes Roms. Des visites thématiques ont également été organisées en Bosnie-Herzégovine sur la législation et les politiques relatives à la mendicité, avec un accent particulier sur les enfants mais aussi une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Une autre visite été organisée en Pologne sur la consommation de substances psychoactives et la traite des êtres humains : Prévalence et traitement : Groupe cible - Preuves et interventions spécifiques. De plus, lors de la réunion du Comité d'expert-es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (AD-ROM) en mars à Berlin, le comité a convenu avec le président du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) que les droits des femmes Roms et l'égalité entre les femmes et les hommes constituent des priorités immédiates à traiter. Le secteur des Roms et des Gens du voyage a également organisé la 8<sup>ème</sup> conférence internationale des femmes Roms en novembre 2021, qui comprenait un atelier sur les femmes Roms et des gens du voyage LGBTI. Enfin, ce secteur a publié en décembre l'étude « Autonomisation des femmes des communautés roms et des Gens du voyage : Le changement est en marche - Vers une feuille de route pour faire progresser l'égalité de genre des femmes des communautés roms et des Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe ».
47. En 2021, le Service de l'**éducation** a produit des livres pour enfants pour les classes de maternelle, de CP et de CE1, dans le cadre du projet « Renforcer la culture de la démocratie dans les établissements d'enseignement » en Turquie. Pour l'année scolaire 2021-2022, et en suivant les conseils de la GED, les supports pédagogiques ont été produits en utilisant un langage sensible au genre et en évitant les stéréotypes de genre. Il est prévu de disposer de versions anglaises de ces matériels en 2022. Un dessin animé est également prévu, qui suivra le même principe d'éviter les stéréotypes de genre et d'utiliser un langage sensible au genre.
48. En ce qui concerne le **sport**, l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) a organisé une conférence sur la diversité intitulée « Protéger et promouvoir les droits humains des athlètes intersexes et transgenres dans les compétitions sportives ». Cet événement s'est concentré sur les discriminations subies par les athlètes LGBTQ et intersexes, en questionnant la catégorisation binaire « femmes/hommes » dans le sport. APES a également lancé le projet « ALL IN: Towards gender balance in sport » en 2018-2019, y compris la collecte de données sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport dans une vingtaine de pays, montrant de graves lacunes dans les domaines du leadership, de l'entraînement, de la participation, de la violence fondée sur le genre et des médias/communication. Le projet ALL-IN sera relancé à la mi-2022-2024 et les indicateurs en particulier seront revus et étendus à un nombre croissant d'États membres de l'APES. Dans le prochain cycle du projet, l'accent sera mis sur la représentation médiatique des femmes et des filles dans le sport. L'APES soutient désormais les États membres et les organisations partenaires qui élaborent des stratégies d'égalité entre les femmes et les hommes sur la base des évaluations « TOUS ENSEMBLE » et prépare la prochaine campagne de collecte de données qui sera menée en 2022.
49. Au sein du **Service de la jeunesse**, une boîte à outils sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail de jeunesse est en cours de préparation. Elle fournira des éléments pour évaluer l'(in)égalité entre les femmes et les hommes dans le travail de jeunesse et les organisations de jeunesse. Une session d'étude a également eu lieu en novembre 2021 au Centre européen de la jeunesse à Budapest. La session intitulée "Une approche genrée du sans-abrisme chez les jeunes" a été organisée en coopération avec la FEANTSA Youth.
50. Les comités de la **Direction européenne de la qualité du médicament** ont continué leurs efforts pour explorer comment inclure davantage une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs travaux, notamment en prenant conscience de la nécessité d'une dimension de genre dans le domaine de la **transplantation d'organes, de tissus et de cellules**. Le bulletin d'information « **Transplant 2021** » a suivi la pratique des années précédentes en incluant certaines données ventilées par sexe, tant pour les donneurs que pour les receveurs d'organes. Un groupe spécialisé prépare actuellement un article scientifique analysant les données ventilées par sexe des 71 pays déclarants et interprétant leur pertinence.

51. Le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** met en œuvre le projet « Promouvoir la démocratie locale au Kosovo\* » dans le cadre de la [coopération du Conseil de l'Europe avec le Kosovo\\*](#). Le projet vise à améliorer l'autonomie locale et la qualité de la démocratie locale en favorisant le dialogue à plusieurs niveaux et en renforçant les capacités des autorités locales en matière d'intégrité politique, d'éthique publique et de principes de gouvernement ouvert. En octobre 2021, lors de la Conférence internationale sur la lutte contre le sexisme organisée par l'ONG Artpolis du Kosovo\* à Pristina, Jelena Drenjanin (Présidente de la Commission de la Gouvernance et porte-parole du Congrès sur l'égalité des genres) a présenté les priorités thématiques du Congrès, à savoir la réduction des inégalités, la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination des comportements sexistes. Elle a souligné que le Congrès collabore avec les autorités locales par le biais de ses résolutions, recommandations, lignes directrices et activités de coopération pour éliminer toute forme de harcèlement et de sexisme au niveau local. Entre décembre 2020 et novembre 2023, le Congrès met également en œuvre un projet en Géorgie sur le « Renforcement de la démocratie participative et des droits humains au niveau local ». Il intègre une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes concernant l'action politique locale et visera à éliminer la discrimination fondée sur le sexe et le genre. Le projet encourage les activités de renforcement des capacités avec élus locaux et du personnel municipal afin de les sensibiliser au sexisme et au harcèlement sexuel et de promouvoir la budgétisation sensible au genre.
52. Le **Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP)** a continué à mettre en place des mécanismes de soutien pour assurer une intégration adéquate des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de coopération du Conseil de l'Europe. Il a notamment mis en place un réseau de points focaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe et organisé des sessions de formation décentralisées sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension d'égalité. La formation du personnel de Strasbourg à l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets de coopération est également en cours.
- **Activités spécifiques d'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes par la division de l'égalité entre les femmes et les hommes**
53. En 2021, la GED a été particulièrement active en participant aux travaux du [Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle \(CAHAI\)](#) et de ses groupes de travail subordonnés, ainsi qu'aux travaux du [Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\)](#), et de son [Comité d'experts subordonné sur la lutte contre les discours de haine](#). Des représentants de la GEC ont participé à les réunions du CAHAI et du CDADI et de leurs organes subordonnés, contribuant à différents documents et discussions, afin d'assurer l'intégration d'une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'antidiscrimination, de l'intégration interculturelle et du discours de haine. Plus précisément, au **CAHAI**, la présence de représentant-es de la GEC a permis de s'assurer que les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont rendues visibles et incluses dans les documents politiques pertinents. Il s'agit en particulier d'examiner comment l'utilisation de systèmes d'IA peut permettre la perpétuation et l'amplification de la discrimination existante fondée sur le sexe/genre ; l'examen de la manière de traiter le fait que l'apprentissage automatique utilisé pour construire des systèmes basés sur l'IA repose sur de vastes ensembles de données, qui sont par nature biaisés, car ils reflètent la discrimination déjà présente dans la société. D'autres questions ont été soulevées, notamment le manque de données sur les femmes et les groupes minoritaires, ainsi que les stéréotypes de ceux qui les collectent et les analysent, et l'examen de l'absence d'équilibre entre les femmes et les hommes dans de nombreuses entreprises et professions liées à l'intelligence artificielle, ce qui augmente le risque que les systèmes d'IA soient développés sans tenir compte de leurs impacts potentiellement discriminatoires sur certains individus et groupes de la société. Concernant le travail avec le **CDADI**, le travail de la GED a notamment permis d'inclure le sexe et le genre comme motifs de discrimination dans la définition du discours de haine dans la version préliminaire de la Recommandation sur le discours de haine. Le projet de recommandation indique également que les politiques, la législation, les stratégies et les plans d'action contre les discours de haine doivent dûment refléter une approche sensible au genre. Pendant les discussions sur le projet de recommandation, la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes a souligné la pertinence de se référer à la Recommandation Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme adoptée par le Comité des Ministres pour lutter contre les discours de haine sexiste. Cette recommandation est mentionnée et détaillée dans le mémorandum explicatif du projet de recommandation sur le discours de haine. Le projet de Recommandation doit être discuté et adopté en 2022.

54. Une conférence sur « **Le rôle de la politique étrangère dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : répondre aux défis, résistances et obstacles rencontrés par les femmes** » a été organisée dans un format hybride par le ministère des Affaires étrangères de la République de Chypre en partenariat avec le Conseil de l'Europe en octobre 2021. La conférence s'est concentrée sur la nécessité d'adopter une perspective d'égalité des droits des femmes dans tous les aspects des politiques étrangères y compris dans le contexte des migrations. À cette fin, les participant-es ont examiné les pratiques prometteuses des États membres mettant en œuvre une politique étrangère féministe.
55. Une **contribution politique supplémentaire** a été apportée aux documents et instruments de différents secteurs, notamment la Recommandation générale du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, qui a été adoptée en novembre 2021. Des conseils et des contributions ont également été fournis à la Division des droits des enfants en ce qui concerne la nouvelle stratégie des droits des enfants et le travail politique sur la tutelle des enfants migrant-es non accompagnés-es, avec un accent particulier sur les filles. Une contribution a également été fournie concernant le projet de nouvelle stratégie numérique du Conseil de l'Europe. La GED a également apporté son soutien à l'organisation de la conférence organisée par le Service d'action contre le crime du Conseil de l'Europe sur les rôles des femmes et des enfants dans le terrorisme qui a eu lieu en décembre 2021.
56. La GED a également contribué à l'identification et à la nomination d'une **rapporteuse pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Forum mondial de la démocratie 2021 dédié au thème du changement climatique**. Pour la première fois, la rapporteure pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Forum mondial de la démocratie 2021 a rassemblé toutes les informations relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes soulevées lors de l'événement et a formulé des conclusions et des recommandations sur l'intégration de la dimension de genre et sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision concernant les politiques liées au climat.
57. Une **formation d'une journée et demie a été organisée pour les rapporteur-es pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GER)** en décembre 2021. La formation s'est adaptée aux besoins des participant-es en termes de connaissances et de domaines politiques et très apprécié par les rapporteur-es.
58. Une réunion de l'**équipe interne chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (GMT)** a été organisée en 2021. Cette réunion a permis d'échanger des informations sur les activités en cours des différents secteurs du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et d'intégration des de la dimension de genre, et d'établir des liens entre les différents domaines. Des collègues de la Division sur les violences à l'égard des femmes ont présenté aux membres du GMT la Recommandation Générale sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes.
59. La GED a également poursuivi ses efforts de **sensibilisation interne** à l'égalité de genre et aux droits des femmes, notamment autour de la Journée internationale des femmes et des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre, qui comprenait un panel de haut niveau lors de la réunion du GEC de novembre sur la violence à l'égard des femmes, avec la participation de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, de la Ministre italienne de l'égalité des chances et de la famille et de la présidente du GREVIO .
60. Ces activités ont contribué au développement d'une culture institutionnelle propice à l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

## L'égalité des entre les femmes et les hommes dans les secteurs clés du Conseil de l'Europe

61. Il est encourageant de continuer à voir des **femmes élues à des postes de haut niveau au Conseil de l'Europe, et certaines pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation**, comme ce fut le cas pour la Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire en janvier 2021. À l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, des femmes qui occupent des postes de haut niveau au Conseil de l'Europe ont partagé leurs points de vue sur la question des femmes dans la prise de décision. Dans de courtes vidéos, Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et Marialena Tsirli, Greffière de la Cour européenne des droits de l'homme ont partagé leur expérience sur ce que cela signifie d'être une femme à un poste de direction, ont parlé des dirigeantes qui les ont inspirées et ont donné des conseils aux femmes qui aspirent à devenir dirigeantes.
62. Le Conseil de l'Europe procède actuellement à une réforme de sa stratégie en matière de ressources humaines (la « Stratégie des ressources humaines du Conseil de l'Europe 2019-2023 »), qui comprend une révision du Cadre réglementaire pour la gestion du personnel afin que les objectifs actuels en matière d'égalité des chances soient fixés à un niveau plus ambitieux. Cela inclut notamment une politique actualisée sur la dignité et le respect et une nouvelle politique sur la diversité.
63. L'égalité entre les femmes et les hommes a continué à figurer en bonne place dans l'agenda international et les présidences successives du **Comité des ministres** (Allemagne, Italie) ont largement soutenu les efforts et les politiques dans ce domaine tout au long de 2021 (voir ci-dessus concernant les événements et activités liés à l'égalité entre les femmes et les hommes organisés par les présidences). Dans une déclaration de mars 2021, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a mis en avant les mesures suivantes afin de lutter contre les inégalités de rémunération dans l'emploi : reconnaître en droit le droit à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale ; garantir l'accès à des voies de recours efficaces pour les victimes de discrimination salariale ; assurer l'existence d'organismes de promotion de l'égalité efficaces et d'institutions compétentes afin de garantir l'égalité de rémunération dans la pratique et adopter, le cas échéant, une stratégie globale pour promouvoir les droits à l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi, comprenant des étapes concrètes et un calendrier détaillé, notamment par la conception de politiques et de mesures efficaces et la collecte de données ventilées par sexe, fiables et standardisées. Le Comité des Ministres a souligné que l'égalité de rémunération et l'égalité des chances pour les femmes font partie intégrante de l'égalité et permettent aux femmes de jouir de nombreux autres droits, qu'il s'agisse de droits civils et politiques ou de droits économiques et sociaux. L'égalité de rémunération pour un travail égal ou de valeur égale est une condition de la justice sociale et de la participation effective à la prise de décision et à la démocratie.
64. Les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes sont également régulièrement inscrits à l'ordre du jour des neuf commissions de l'**Assemblée parlementaire**, y compris la commission sur l'égalité et la non-discrimination (qui dispose d'une sous-commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes). Plusieurs initiatives importantes sur les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes ont été prises en 2021, notamment :
- Résolution 2384 « Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19 » où l'Assemblée appelle à ce que les instances de réponse aux crises et celles qui élaborent des mesures de relance respectent la parité et les principes d'inclusion et de diversité en matière de genre. Ces instances doivent également adopter des mesures positives en vue d'éliminer les écarts de rémunération et les inégalités de pension fondés sur le genre et toutes les formes de discrimination dans l'emploi ;
  - La résolution 2386 « Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés dans la prise de décision politique et publique » où l'APCE souligne que les Etats membres devraient œuvrer à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 et encourager la participation des femmes au monde politique et au marché du travail en assurant la mise en place de services de garde d'enfants abordables et en adoptant des mesures en faveur d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;

- La résolution 2394, intitulée « Représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée parlementaire » vise à rendre l'Assemblée plus représentative et à encourager les délégations nationales à promouvoir plus efficacement l'objectif politique d'une représentation égale des femmes et les hommes. L'Assemblée Parlementaire a modifié son Règlement pour inclure davantage de femmes et s'est engagée à accroître le seuil de représentation minimal de chaque sexe au sein de ses délégations à 40% à compter de l'ouverture de sa session de 2026.
65. Les chiffres de 2021 montrent que le nombre total de femmes dans les délégations de l'Assemblée parlementaire représentait 37 % des membres, soit seulement 1 % de plus qu'en 2020. Cela dit, il faut noter que ce pourcentage est supérieur du pourcentage moyen de femmes parlementaires dans les États membres du Conseil de l'Europe. Le rapport 2021<sup>10</sup> sur « la représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée parlementaire » formule de nouvelles propositions concrètes visant à promouvoir davantage la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes à l'Assemblée, par une modification des dispositions de son Règlement. Les efforts en faveur de l'équilibre entre les femmes et les hommes contribuent à la réalisation de l'OS4 : « Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique », tout en contribuant à la crédibilité de l'action de l'Organisation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
66. Il convient également de noter qu'à la suite de la prise de pouvoir par les Talibans en août 2021, la Commissaire aux droits de l'homme et le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont appelé les États membres à prendre des mesures conformément aux obligations en matière de droits humains et d'une manière qui tienne compte des besoins spécifiques des femmes et des filles afghanes.
67. Le Bureau de la **Commissaire aux droits de l'homme** du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, a publié deux rapports trimestriels sur ses activités 2021, reflétant le travail de la Commissaire sur les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, l'un de ses principaux thèmes prioritaires. A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Commissaire s'est exprimée sur les [réseaux sociaux](#), soulignant que la pandémie de Covid-19 touche les femmes de manière disproportionnée et les affecte différemment. Elle a demandé aux États de veiller à ce que les progrès en matière d'égalité de genre ne soient pas réduits à néant, notamment dans le domaine de la santé.
68. De plus, à la suite du décret présidentiel turc annonçant le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul, la Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle elle juge regrettable cette décision qui fragilise les droits des femmes et constitue une mauvaise nouvelle pour toutes les femmes, qu'elles vivent en Turquie ou ailleurs et a demandé aux autorités turques de revenir sur leur décision de sortir de la Convention d'Istanbul. Via les réseaux sociaux, la Commissaire a également célébré le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention d'Istanbul et a salué la ratification par le Liechtenstein, qui est ainsi devenu le 34<sup>e</sup> État partie à la Convention d'Istanbul. Elle a également échangé avec le GREVIO, dans le but de discuter de son travail pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ou la nécessité de remédier aux interprétations erronées de la Convention. Enfin, la Commissaire s'est exprimée à l'ouverture d'une conférence en ligne intitulée « Faciliter l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences sexistes en Bosnie-Herzégovine », organisée par des organisations de défense des droits des femmes, durant laquelle elle a salué l'engagement des organisations non gouvernementales qui ont obtenu des résultats importants pour les femmes en Bosnie-Herzégovine, notamment des condamnations pénales pour des violences sexuelles liées au conflit et des décisions de tribunaux nationaux accordant une indemnisation aux victimes de ces crimes.

---

<sup>10</sup> Pour plus d'informations, voir <https://pace.coe.int/fr/files/29402/html>

#### **I.4. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, la société civile et d'autres parties prenantes.**

69. Le Conseil de l'Europe continue à entretenir des partenariats stratégiques avec des organisations régionales et internationales telles que : l'Union européenne - la Commission européenne et son comité consultatif sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, le Parlement européen, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ; les Nations Unies - en particulier ONU Femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Conseil des droits de l'homme ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des États américains (OEA) ; le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) ; l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; les réseaux d'organisations de femmes (Lobby européen des femmes, le Réseau européen des femmes migrantes, Women Against Violence Europe Network, Equality Now) ; d'autres ONG internationales, le secteur privé, les instituts de recherche et de réflexion. Dans ce contexte, le-la président-e ou les membres de la GEC ou de son Bureau, ainsi que la GED, apportent régulièrement leur contribution aux travaux des partenaires, notamment en participant à des événements.
70. Les représentant-es du Conseil de l'Europe/membres de la GEC ont organisé, participé et contribué aux événements suivants, qui ont fourni de nouvelles occasions de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les normes pertinentes du Conseil de l'Europe :
- Conférence internationale d'expert-es sur la lutte contre le sexisme (en ligne, Berlin, Allemagne, janvier 2021)
  - Forum européen sur le patrimoine culturel et le genre, « Le patrimoine, héritage des femmes » (en ligne, Espagne, janvier 2021)
  - Conférence internationale sur les discours de haine fondés sur le genre, « My hateful Valentine » (en ligne, février 2021)
  - Webinaires de l'École grecque d'études politiques sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la violence à l'égard des femmes et la Convention d'Istanbul (en ligne, Athènes, Grèce, février 2021)
  - Conférence « Etude de droit comparé sur la protection judiciaire de l'égalité entre les femmes et les hommes », (en ligne, Slovénie, mars 2021)
  - Table ronde sur « Le rôle des femmes dans les institutions » (en ligne, Espagne, mars 2021)
  - Commission de la condition de la femme 65 : organisation d'un événement parallèle sur « Always forward : L'autonomisation des femmes dans le contexte de la pandémie du COVID-19 » organisée par le Conseil de l'Europe et l'Allemagne, et participation à d'autres événements parallèles organisés par les Etats membres (en ligne, New York, United States of America, mars 2021)
  - Visite du Conseil de l'Europe par Soroptimistes International avec des présentations sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la violence à l'égard des femmes) (en ligne, Strasbourg, France, avril 2021)
  - Webinaire avec un groupe d'étudiants allemands pour présenter les activités et le travail de la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes (en ligne, Francfort, Allemagne, mai 2021)
  - Conférence « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action » (en ligne, Berlin, Allemagne, mai 2021)
  - Interview sur « Les demandes d'asile fondées sur le genre et le non-refoulement : les articles 60 et 61 de la Convention d'Istanbul » (en ligne, Italie, mai 2021)
  - Union Grecque des Soroptimistes, « Le rôle et l'impact de la Convention d'Istanbul au cours de la dernière décennie et les prochaines étapes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » (en ligne, Grèce, mai 2021)
  - Webinaire sur « Le genre et la migration », organisé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE (en ligne, Strasbourg, France, juin 2021)
  - Réunions du Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, Commission européenne (en ligne, Bruxelles, Belgique, juin et octobre 2021)
  - Conférence nordique en ligne : « Haine, menace et harcèlement fondés sur le genre sur Internet » (en ligne, Finlande, juin 2021)
  - 3ème réunion du groupe de travail inter secrétariats sur les Roms et les Gens du voyage (en ligne, Strasbourg, France, juin 2021)
  - Réunion avec l'adjointe à la maire de Strasbourg pour discuter du projet pour l'égalité entre les femmes et les hommes préparé par la ville, et notamment de sa cohérence avec la Convention d'Istanbul (en ligne, Strasbourg, France, juin 2021)

- Atelier sur le thème « Plus de femmes dans l'(auto-)gouvernance et les obstacles auxquels les candidates sont confrontées - à travers le prisme des prochaines élections locales en Géorgie » (en ligne, Géorgie, juillet 2021)
- Conférence internationale sur « L'apatridie et le droit à une nationalité en Europe : progrès, défis et opportunités » (hybride, Strasbourg, France, septembre 2021)
- Conférence régionale sur l'intégration de genre dans migration (Sarajevo, Bosnie-Herzégovine, octobre 2021)
- Conférence sur « Le rôle de la politique étrangère dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : répondre aux défis, résistances et obstacles rencontrés par les femmes » (hybride, Nicosie, Chypre, octobre 2021)
- Conférence « Lutter contre la publicité sexiste : tirer les leçons de la pratique » (en ligne, Strasbourg, France, octobre 2021)
- Formation sur les droits humains internationaux organisée par la Fondation René Cassin (hybride, Strasbourg, France, novembre 2021)
- 8ème conférence internationale des femmes roms (Strasbourg, France, novembre 2021)
- Forum régional sur l'élimination de la violence contre les femmes dans les Balkans occidentaux et en Turquie, (en ligne, Turquie, décembre 2021)
- UN-IGF Le droit des femmes à la participation publique - une promesse d'Internet ou une chimère (en ligne, Suisse, décembre 2021)
- Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence (APCE) - Conférence sur le thème Mobiliser les forces politiques pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes, Strasbourg, France, décembre 2021
- Conférence internationale sur le rôle des femmes et des enfants dans le terrorisme (Strasbourg, France, décembre 2021).

**Annexe 1 - Activités et mesures dans les États membres en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 du Conseil de l'Europe**

En raison de la longueur de cette annexe compilant les contributions des États membres, elle ne peut être jointe au présent rapport. Elle peut néanmoins être consultée sur la page suivante du site de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://rm.coe.int/gec-2021-5-implementation-of-the-ges-at-the-national-level-appendix-1-/1680a48128>

## Annexe 2 - Liste des normes, publications et autres outils pratiques produits en 2021

- Rapport du séminaire « Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte du COVID-19 » (En ligne d'Athènes, 21 octobre 2020) - [FR](#)
- Rapport de la conférence « L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action » (En ligne de Berlin, 11 mai 2021) - [FR](#)
- Faire de l'égalité en droit entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits : Compilation de recommandations du Comité des Ministres dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes - [FR](#)
- Campagne du Conseil de l'Europe « Sexisme : Vois-le, Dis-le, Stoppons-le ! » : la mise à jour de la vidéo et du site Internet <sup>11</sup> du Conseil de l'Europe pour aider le grand public à identifier les actes de sexisme et à s'y opposer s'est poursuivie tout au long de l'année 2021, avec de nouvelles traductions des outils
- Feuille de route pour l'établissement de services de soutien spécialisés pour les victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique en Lettonie, conformément aux normes du Conseil de l'Europe - [ENG](#)
- Rapport sur « Les normes et pratiques prometteuses européennes en matière de collecte de données sur la violence à l'égard des femmes », aperçu des normes et pratiques prometteuses de l'Autriche, de la France, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède et du Royaume-Uni [ENG](#)
- [Cours HELP](#) sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en français
- Publication sur « Les obligations générales des États membres qui adhèrent à la Convention d'Istanbul (article 12) » en azerbaïdjanais - [AZ](#)
- Publication sur « La sensibilisation à la violence à l'égard des femmes pour les États membres qui adhèrent à la Convention d'Istanbul (article 13) » en azerbaïdjanais - [AZ](#)
- Rapport sur « La mise en place de programmes de traitement destinés aux auteurs de violence à l'égard des femmes et de violence domestique - Analyse du cadre juridique et des bonnes pratiques » - [ENG](#) / [ALB](#) / [SRB](#)
- Brochure sur « La mise en place de programmes de traitement destinés aux auteurs de violence à l'égard des femmes et de violence domestique - Analyse du cadre juridique et des bonnes pratiques » [ENG](#) / [ALB](#) / [SRB](#)
- Rapport sur « L'évaluation et la gestion des risques dans les cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique : Renforcer l'évaluation des risques, le système de gestion des risques et la coordination inter-agences en Turquie » - [ENG](#)
- Rapport de la table ronde en ligne sur le « Cadre pour mesurer l'accès à la justice, y compris les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes » - [ENG](#)
- « Enquêter, poursuivre et juger efficacement les affaires de violence sexuelle : un manuel pour les praticien-nes en Géorgie » - [ENG](#)
- Directives de qualité pour les refuges destinés aux victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique – Améliorer les services aux victimes au Kosovo\* - [ENG](#) / [ALB](#) / [SRB](#)
- Rapport sur le webinaire : « Collecte et analyse des données administratives sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » - [ENG](#) / [TR](#)
- Mythes et faits sur la convention d'Istanbul - [ENG](#) / [ROM](#) / [RUS](#)
- Comment le système devra être amélioré après la ratification - [ENG](#) / [ROM](#) / [RUS](#)

---

<sup>11</sup> Pour la page web, voir <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/stop-sexism> ; pour le clip vidéo, voir également <https://vimeo.com/356636533>.

### Annexe 3 - Aperçu des activités en 2021

Objectif stratégique n° 1 : prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme			
Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Continuer à développer la campagne sexisme! Vois-le. Dis-le. Stoppons-le! Afin de faire connaître la Recommandation dans les Etats membres	GED + GEC	2021-2023	En cours
2. Définir une approche pour le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation du CM sur la prévention et la lutte contre le sexisme	GED + GEC	2021-2023	En cours
3. Préparer une étude sur la place des hommes et garçons dans les politiques pour les droits des femmes et l'égalité de genre	GED + GEC	2021-2022	En cours
4. Contribuer au travail du Conseil de l'Europe en matière de gouvernance de l'internet et d'intelligence artificielle du point de vue de l'égalité de genre	DE+ secteurs pertinents	2018-2023	En cours
5. Lancement de la page web sur l'égalité de genre en Tunisie, plateforme sur le site du ministère de la Femme	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération - Région Sud de la Méditerranée - (DGII)	Juillet 2021	Achevé
6. Préparation d'une boîte à outils sur la promotion de l'égalité du genre dans le travail de jeunesse	Jeunesse	2019-2022	En préparation
7. Publication d'une boîte à outils sur l'égalité dans le travail de jeunesse	Jeunesse	2022	En cours
8. Webinaire sur « l'égalité salariale entre femmes et hommes en Europe, un droit fondamental à réaliser »	UWE	Mars 2021	Achevé
9. Dialogue de haut niveau sur le discours de haine, le racisme et autres types de discrimination lors des événements sportifs (Convention de Saint-Denis)	Division des Conventions du sport	Avril 2021	Achevé
10. Développement et publication du guide « Prévenir et combattre le sexisme au niveau local en Géorgie »	Congrès	Septembre 2021	Achevé
11. Atelier en ligne sur la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Géorgie	Congrès	Septembre 2021	Achevé
12. Formation en ligne sur « l'intégration de la dimension de genre au niveau local en Géorgie »	Congrès	2022	En préparation
13. Mapping des réponses aux discours de haine en République de Moldova, en Ukraine, en Arménie et en Géorgie, y compris les réponses aux discours de haine sexistes et aux discours de haine intersectionnels	Inclusion & Anti-discrimination	2020-2021	Achevé

14. L'unité SOGI se concentrera sur les besoins spécifiques des femmes LGBTI en vue d'une approche intersectionnelle sexe/genre au sein de l'acronyme LGBTI. En outre, la perspective de genre est intégrée dans le travail de l'unité SOGI en ce qui concerne l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles	Inclusion & Anti-discrimination	2021-2022	En cours
15. Elaboration et révision des mesures recommandées par le groupe d'expert-es pour lutter contre la discrimination intersectionnelle	N/S Centre	Mai 2021	Achevé
16. Formation de journalistes et de professionnels des médias sur l'égalité des entre les femmes et les hommes dans les médias, en collaboration avec COPEAM	N/S Centre	Mars-juillet 2021	Achevé
17. Conception et développement d'un projet sur l'information inclusive pour lutter contre la discrimination intersectionnelle	N/S Centre	2022-2024	Prévue
<b>Objectif stratégique n° 2 : prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1. Évènements/activités de promotion de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, ainsi que la sensibilisation de la Convention dans les États membres et non membres, organisations partenaires régionales et internationales	DE + GEC + VF	2018-2023	En cours
2. Arménie - soutien l'étude de base à l'élaboration d'un plan d'action national sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; activités de sensibilisation pour soutenir les fonctionnaires dans les efforts de ratification de la Convention d'Istanbul ; organisation de formations pour les fonctionnaires (travailleurs sociaux, policiers, journalistes, etc.) ; petites subventions aux ONG	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2021-avril 2022	En cours
3. Arménie - cours en ligne HELP sur la violence contre les femmes et la violence domestique et diverses autres formations de fonctionnaires	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2018-2021	Achevé
4. Géorgie - finalisation d'un manuel sur la violence sexuelle en collaboration avec l'ONU Femmes et Equality Now ; élaboration de programmes de formation et de lignes directrices ; organisation de formations à l'intention des travailleurs sociaux, des policiers, des procureurs et des juges ; diverses activités de sensibilisation, dont une vidéo sur le processus de ratification de la Convention d'Istanbul ; étude de recherche sur l'administration de la justice dans les affaires de violence domestique	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2020-2022	En cours

5. Géorgie - cours en ligne HELP sur la violence contre les femmes et la violence domestique et diverses formations de fonctionnaires et d'ONG	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2018-2022	En cours
6. Kosovo* - lancement de la recherche « Programmes pour les auteurs de violences »	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	Avril 2021	Achevé
7. République de Moldova - finalisation du projet « Activités de sensibilisation à la Convention d'Istanbul à la République de Moldova » dans le cadre de la ratification de la Convention d'Istanbul	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2020-juin 2021	Achevé
8. Fédération de Russie - Lancement du projet « Agir pour la mise en œuvre de la stratégie d'action nationale pour les femmes de la Fédération de Russie (2017-2022) »	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2021-2022	En préparation
9. Turquie - Implémentation du projet conjoint « Promouvoir une réponse institutionnelle globale à la violence contre les femmes en Turquie »	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2019-2021	Achevé
10. Turquie - Une étude/rapport d'expert-es sur « <a href="#">Évaluer et gérer les risques dans les cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique : renforcer les évaluations des risques, le système de gestion des risques et la coordination inter-institutions en Turquie</a> » a été publié dans ENG et TR	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2021	Achevé
11. Turquie - quatre publications clés du Conseil de l'Europe sur la collecte de données, l'évaluation et la gestion des risques et la coopération multi-agences ainsi qu'une brochure et une infographie sur la Convention d'Istanbul ont été traduites en turc et diffusées	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2021	Achevé
12. Azerbaïdjan (PGGII) - projet « Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes d'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan »	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2020-2022	En cours
13. Azerbaïdjan (PGGII) - analyse des lacunes des cadres politiques et législatifs de l'Azerbaïdjan dans le domaine de la violence envers les femmes et les enfants, conformément à la Convention d'Istanbul	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2021-2022	En cours
14. Azerbaïdjan (PGGII) - Développement d'une méthodologie de jumelage dans le domaine de la VAW/DV et de la Convention d'Istanbul	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2021-2022	En cours
15. Azerbaïdjan (PGGII) - campagne de sensibilisation sur la VAW/DV et la Convention d'Istanbul, y compris une série de webinaires sur des articles spécifiques de la Convention d'Istanbul	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2021	Achevé

16. Azerbaïdjan (PGII) – élaboration de matériels de sensibilisation y compris des infographies “Mythes et faits sur la Convention d’Istanbul” et une brochure explicative; un brochure base sur le site du 10 <sup>e</sup> anniversaire de la convention d’Istanbul. En outre, des traductions de documents de sensibilisation et publications du Conseil de l’Europe	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2021-2022	En cours
17. EEA/Norway Grants: conseils d’expert-es et participation active à l’élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de conférences EEE/NG en Bulgarie, en Roumanie, en République tchèque, en Slovaquie et en Lituanie (2/an par pays); et réunions et conférences du réseau SYNERGY contre la violence sexiste et domestique (16 pays de l’UE) (2-3/an)	Unité Renforcement des capacités et projets de coopération	2018-2023	En cours
18. Renforcer le rôle des magistrats du Ministère public en vue d’une protection efficace des femmes (violence à l’égard des femmes en période de COVID 19, mariage des mineurs, travail domestique, violence numérique), Rabat	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Mars 2021	Achevé
19. Réunion préparatoire à la Présentation du rapport de la Commission nationale pour la prise en charge des femmes victimes de violence (CNFV)	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Avril 2021	Achevé
20. Renforcer le rôle des magistrats du Ministère public en vue d’une protection efficace des femmes (violence à l’égard des femmes en période de COVID 19, mariage des mineurs, travail domestique, violence numérique), Tanger	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Mars 2021	Achevé
21. Renforcer le rôle des magistrats du Ministère public en vue d’une protection efficace des femmes (violence à l’égard des femmes en période de COVID 19, mariage des mineurs, travail domestique, violence numérique), Tanger	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Avril 2021	Achevé
22. Présentation du rapport de la Commission nationale pour la prise en charge des femmes victimes de violence (CNFV)	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Mai 2021	Achevé

23. Renforcer le rôle des magistrats du Ministère public en vue d'une protection efficace des femmes (violence à l'égard des femmes en période de COVID 19, mariage des mineurs, travail domestique, violence numérique), El Jadida	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Juin 2021	Achevé
24. Renforcer le rôle des magistrats du Ministère public en vue d'une protection efficace des femmes (violence à l'égard des femmes en période de COVID 19, mariage des mineurs, travail domestique, violence numérique), Marrakech - Fès	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Octobre 2021	Achevé
25. Réalisation de deux spots de sensibilisation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes (un sur la loi 103.13 et un autre sur le travail de la Commission nationale pour la protection des femmes victimes de violence au Maroc)	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Mai 2021	Achevé
26. Publication d'un recueil intitulé Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : recueil des résumés juridiques des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Octobre 2021	Achevé
27. Publication d'un recueil de jurisprudence internationale et marocaine sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Novembre 2021	Achevé
28. Publication du Passeport et de la carte des droits des femmes victimes de violence au Maroc	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Décembre 2021	Achevé
29. Actions de visibilité organisées autour de la Journée internationale du 8 mars en Tunisie	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	Mars 2021	Achevé
30. Evaluation générale de la situation en Tunisie en vue de l'établissement d'un mécanisme national de référencement de femmes victimes de violences en Tunisie	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	2021-2022	En cours

31. Préparer des documents sur la Convention d'Istanbul, en particulier sur : - Article 4 - Droits fondamentaux, égalité et non-discrimination	VF	2021-2022	En cours
32. Préparer des documents sur la Convention d'Istanbul, en particulier sur : - Article 14 - Education	VF	2021-2022	En cours
33. Préparation d'un rapport sur « Renforcer la lutte contre les crimes dits d' » honneur » »	APCE	2020-2021	Achevé
34. Préparation d'un rapport sur « Faire cesser le harcèlement des femmes et des hommes militant pour le droit à l'avortement »	APCE	2020-2022	En cours
35. Préparation d'un projet de recommandation sur le signalement de la violence à l'égard des enfants, avec une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des filles et des garçons	CRD/CDENF	2020-2022	En cours
36. Révision des législations, politiques et pratiques nationales fournies en réponse au comportement sexuel préjudiciables des enfants avec une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des filles et des garçons	CRD/CDENF	2020-2022	En cours
37. Étude préliminaire pour l'analyse des lacunes concernant la législation, la politique et les procédures relatives à l'OCSEA en Arménie, en Ukraine et en Azerbaïdjan	C-PROC avec CRD (EndOCSEA@Europe)	Septembre 2019-mai 2021	Achevé
38. Cours de formation spécialisée sur l'OCSEA et le traitement des preuves électroniques spécifiques à cette activité criminelle pour les candidats procureurs et juges de l'Académie de justice turque	C-PROC avec CRD	Février 2021	Achevé
39. Présentation globale du module de formation sur l'OCSEA : Améliorer les capacités opérationnelles pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne des enfants (OCSEA)	C-PROC avec CRD	Juin 2021	Achevé
40. Webinaire mondial sur la cyberintimidation : Tendances, stratégies de prévention et rôle des forces de l'ordre	C-PROC avec CRD	Mars 2021	Achevé
41. Formation pilote (en ligne) sur les abus sexuels d'enfants en ligne pour les juges, les procureurs et la police nationale de la République de Moldavie 25-26 mai 2021	C-PROC avec CRD	Mai 2021	Achevé

42. Préparation des profils juridiques du pays sur le renforcement des capacités des autorités de justice pénale en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne	C-PROC (Octopus)	Février-décembre 2021	Achevé
43. Organisation (y compris la préparation) des ateliers sur la législation et la formation judiciaire pour les pays d'Asie sur le renforcement des capacités des autorités de justice pénale en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne	C-PROC (Octopus)	Septembre 2021	Achevé
44. Adaptation du cours HELP sur la justice adaptée aux enfants pour la police nationale en Ukraine	CRD	2021	Achevé
45. Élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre du GD 270 sur l'approbation des instructions relatives au mécanisme de coopération interinstitutions pour l'identification, l'évaluation, l'orientation, l'assistance et le suivi des enfants victimes et victimes potentielles de violence, de négligence, d'exploitation et de traite pour la République de Moldavie.	CRD	Mai – Octobre 2021	Achevé
46. Élaboration de recommandations méthodologiques sur le suivi du droit des enfants à la protection contre la violence et les abus en Ukraine	CRD	2021	Achevé
47. Analyse juridique du fonctionnement des Barnahus en Ukraine, avec des recommandations pour combler les lacunes et les obstacles juridiques.	CRD	2021	Achevé
48. Plusieurs subventions accordées en Ukraine et en République de Moldavie pour des campagnes de sensibilisation sur les abus sexuels contre les enfants.	CRD	2021	Achevé
49. Directives méthodologiques sur les entretiens médico-légaux avec des enfants en Ukraine	CRD	Septembre 2021	Achevé
50. HELP course on child-friendly justice implemented with the Lawyer's Union in Moldova	CRD	Juin 2021	Achevé
51. Cours HELP sur le droit de la famille et les droits humains mis en œuvre en Moldavie : juges, procureurs et représentants du ministère de la Justice.	CRD	Juin 2021	Achevé
52. Ateliers/formations au niveau local pour renforcer la coopération inter-agences à organiser cet été	CRD	Juin-Juillet 2021	Achevé

53. Kiko et la Main - Formation de formateurs pour les éducateurs et les enseignants en Ukraine, sur les moyens d'identifier et de signaler les abus sexuels sur les enfants.	CRD	Septembre 2021	Achevé
54. Kiko et la Main - Formation pour les éducateurs en République de Moldavie, sur les moyens d'identifier et de signaler les abus sexuels sur les enfants.	CRD	Septembre 2021	Achevé
55. Analyse de l'étude du système de justice pour les enfants en conflit avec la loi en Ukraine	CRD	Août – Novembre 2021	Achevé
56. Adaptation du cours HELP sur le droit de la famille pour les professionnels du droit en Ukraine	CRD	Mai – Octobre 2021	Achevé
57. Document conceptuel Sur l'examen des nouvelles tendances et des nouveaux défis de la cohésion sociale en particulier à la lumière de la pandémie covid-19	PECS	Juin 2021	Achevé
58. Subventions à 8 OSC travaillant sur la protection des victimes de violences sexistes dans le sud de la Méditerranée	N/S Centre	Octobre 2020 - Mars 2022	En cours
59. Cours de formation des OSC travaillant sur la protection des victimes dans le sud de la Méditerranée sur la Convention d'Istanbul et les normes juridiques régionales pour la protection des femmes	N/S Centre	Juillet-Septembre 2021	Achevé

**Objectif stratégique n° 3 : garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice**

Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Réaliser des activités comme des travaux de recherche et des échanges de bonnes pratiques, en vue de lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination auxquelles les femmes sont confrontées dans leur accès à la justice	DE + autres secteurs	2018-2023	En cours
2. Organiser une conférence internationale sur l'accès des femmes à la justice et l'état des ratifications de la Convention d'Istanbul dans le cadre du Partenariat pour la bonne gouvernance (projet PGGII WAJ)	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Octobre 2021	Achevé
3. Développer et mettre en œuvre un programme de mentorat pour les professionnels du droit sur l'accès des femmes à la justice -deux générations (PGG II WAJ)	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Octobre 2019 Août 2022	En cours
4. EEA/Norway Grants (16 pays de l'UE) : lancement et mise en œuvre du cours sur l'accès à la justice pour les femmes pour le réseau SYNERGY contre la violence contre les femmes et la violence domestique	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Août 2021	Achevé

5. Organise une table ronde et un rapport sur le cadre de mesure de l'accès des femmes à la justice dans la région du Partenariat oriental (PGG II WAJ)	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Avril 2020 Mars 2021	Achevé
6. Azerbaïdjan (PGGII) - adaptation nationale et lancement du cours HELP sur la violence envers les femmes et les enfants avec des juges, des procureurs et des avocats	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Octobre 2020- juin 2021	Achevé
7. Organiser des cours de formation nationaux pour les avocats de l'aide juridique sur l'accès des femmes à la justice (PGG II WAJ)	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	2020-2021	Achevé
8. Lancement régional du cours HELP sur l'accès des femmes à la justice dans la région du Partenariat oriental, en ligne (PGG II WAJ)	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Juin 2021	Achevé
9. Turquie- lancement du projet conjoint « Favoriser l'accès des femmes à la justice en Turquie » (HF II)	Unité renforcement des capacités et projets de coopération	Octobre 2021- Decembre 2022	En cours
10. Préparer un rapport sur « Justice et sécurité pour les femmes dans le processus de paix et de réconciliation »	APCE	2020-2022	En cours
11. Mise en œuvre du programme conjoint Conseil de l'Europe/CE sur l'accès des femmes Roms à la justice (JUSTROM3) en Bulgarie, Grèce, Italie et Roumanie	Équipe Roms et Gens du voyage	Septembre 2019-février 2022	En cours
12. Troisième réunion de consultation avec des femmes activistes et de la société civile issues des communautés roms et des Gens du voyage pour la finalisation du programme de la 8 <sup>e</sup> Conférence internationale des femmes roms	Équipe Roms et Gens du voyage	Juillet 2021	Achevé
13. 8 <sup>e</sup> Conférence internationale des femmes roms « Protection sociale des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage en temps de crise », Strasbourg, France du Nord, 24-26 novembre 2021	Équipe Roms et Gens du voyage	Novembre 2021	Achevé
14. Formation sur les normes juridiques pour les OSC et renforcement des connaissances sur l'accès à la justice pour les femmes dans la région EMEA	N/S Centre	Juillet – Septembre 2021	Achève
<b>Objectif stratégique n° 4 : assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1. Poursuivre la coopération avec les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe pour intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus électoraux	DE + GEC + secteurs pertinents	2018-2023	En cours
2. Préparer une étude sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les constitutions	VC	2018-2023	En cours

3.	Préparation d'un rapport sur « Promouvoir la participation des femmes issues de groupes vulnérables dans la prise de décision politique et publique »	APCE	2020-2021	Achevé
4.	Suivi de l'application des quotas de 30% pour le sexe sous-représenté par les délégations du Congrès	Congrès	2018-2023	En cours
5.	Inclusion d'indicateurs de genre dans le développement d'une méthodologie spécifiquement adaptée à l'Assemblée des citoyens de Mostar, en Bosnie-Herzégovine.	Congrès	Juillet 2021	Achevé
6.	Accompagnement des femmes nouvellement élues aux niveaux communal, préfectoral/provincial et régional au Maroc : formations et réseautage à l'échelle nationale et MENA.	Congrès	Décembre 2021 et Février 2022	Achevé et En cours
7.	Ecoles politiques roms en Albanie, Grèce, Kosovo*, Portugal, Espagne et Ukraine – Une parité femmes-hommes est assurée parmi les participants et un module est dédié spécialement aux femmes roms	Équipe Roms et Gens du voyage	2021	Achevé
8.	Etude et conseils politiques sur la participation des femmes à la vie politique au niveau local en Grèce	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	Septembre 2020-mai 2021	Achevé
9.	Renforcement de la participation pour les femmes dans les processus politiques et de gouvernance en Arménie et approche inclusive pour les jeunes, les groupes marginalisés et défavorisés (aussi en vue d'atteindre les objectifs de développement durable – Objectif 5 des objectifs de développement durable et l'objectif 17 du Plan d'action II de l'UE sur l'égalité entre les femmes et les hommes (GAP II UE)	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2019-2022	En cours
10.	Préparation d'un outil CEPEJ visant à « Assurer la diversité dans le recrutement et la promotion des juges »	CEPEJ	2020-2022	En cours
11.	Révision des questions du cycle d'évaluation de la CEPEJ concernant la parité hommes/femmes, en vue d'enrichir le Rapport d'évaluation des systèmes judiciaires à paraître en octobre 2022 sur ces questions.	CEPEJ	2021-2022	En cours
12.	Inclusion d'indicateurs sur les questions de genre s'agissant des professionnels de la justice dans les outils d'évaluation de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens	CEPEJ	2018-2022	En cours
13.	Adoption par le Comité des Ministres d'une Déclaration sur l'égalité de rémunération et l'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans l'emploi	Sec CM	Mars 2021	Achevé

<p>14. L'égalité de rémunération et l'égalité des chances ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la procédure de rapport menée par le CEDS en 2020. Le suivi des conclusions du CEDS est actuellement examiné par le Comité gouvernemental du caractère social européen et du Code européen de sécurité sociale. Les propositions seront transmises au Comité des ministres.</p>	CEDS	2021-2022	En cours
--	------	-----------	----------

<b>Objectif stratégique n° 5 : protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
<p>1. Rassembler des informations et des données sur la situation des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, notamment par des échanges et en coopération avec des États membres et des organisations internationales concernées</p>	DE + GEC	2018-2021	Achevé
<p>2. Promouvoir l'intégration d'une perspective d'égalité de genre et des droits des femmes dans les politiques et activités pertinentes du Conseil de l'Europe en matière de migration, d'intégration et d'asile</p>	DE + secteurs pertinents	2018-2023	En cours
<p>3. Préparer un projet de recommandation du Comité des Ministres sur les femmes et filles migrantes et réfugiées</p>	DE + GEC-MIG + GEC	2020-2022	En cours
<p>4. Arménie - Les petites subventions accordées aux ONG viseront l'autonomisation des femmes, notamment les femmes victimes de violence et les femmes migrantes et réfugiées</p>	Unité renforcement des capacité et projets de coopération	2021	Achevé
<p>5. Déclaration - COVID-19 et vaccins : assurer l'équité d'accès à la vaccination pendant la pandémie actuelle et les pandémies futures.</p>	DH-BIO	2021	Achevé
<p>6. Lignes directrices pour assurer un accès équitable aux ressources de santé dans un contexte de pénurie</p>	DH-BIO	2021-2022	En cours

<b>Objectif stratégique n° 6 : intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures</b>			
<b>Activités</b>	<b>Instance</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Situation actuelle</b>
1. Organiser et dispenser une formation à l'intention des Rapporteur-e-s sur l'égalité de genre	DE	2018 2019 2020 2021	Achevé Achevé Achevé Achevé
2. Organiser régulièrement des échanges de vues entre les Rapporteur-e-s sur l'égalité de genre et la Commission pour l'égalité de genre	DE + GEC	2018-2023	En cours
3. Poursuivre des échanges de vues réguliers entre la GEC et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe menant des activités relatives à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes	DE + GEC + secteurs pertinents, y compris la jeunesse	2018-2023	En cours
4. Mise à jour régulière du site web dédié à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes les activités et travaux sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes menés par les Etats membres et les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe	DE	2018-2023	En cours
5. Organiser des réunions régulières de l'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité (GMT)	DE + GMT	2018 2019 2020 2021	Achevé x 2 Achevé x 1 Achevé x 2 Achevé x 1
6. Prépare et disséminer des outils pour faciliter l'intégration de la dimension de genre au sein de l'Organisation et au-delà, tels que vidéos, boîte à outils et manuels	DE + secteurs pertinents, y compris la jeunesse	2018-2023	En cours
7. Arménie - Conseils techniques au ministère de l'éducation sur l'intégration de la perspective de genre dans les programmes et les matériels scolaires des écoles primaires et secondaires	Unité renforcement des capacité et projets de coopération	2020-2021	Achevé
8. Géorgie - Programme de formation continue des juges à l'intégration de la perspective de genre, en coopération avec la Haute école de justice	Unité renforcement des capacité et projets de coopération	2021-2022	En cours
9. L'égalité de genre en tant que thématique transversale dans le plan d'action sur les droits humains et les technologies en biomédecine 2020-2025	DH-BIO Renforcement des capacité	2020-2025	En cours
10. Préparation d'un rapport sur « Pour des règles du jeu équitables – mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans le monde du sport »	APCE	2020-2022	En cours
11. Préparation d'un rapport sur la « <a href="#">Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains</a> »	APCE	2020-2021	Achevé

12. Le 5 <sup>e</sup> cycle d'évaluation du GRECO inclut une dimension de genre et, le cas échéant, des recommandations aux Pays dans ce domaine	GRECO	2018-2023	En cours
13. Mise à jour d'une fiche d'information sur les travaux du Congrès portant sur les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes	Congrès	2018-2023	En cours
14. Recherche académique Autonomisation des femmes des communautés Roms et des Gens du voyage : le changement est en marche - Vers une feuille de route pour faire progresser l'égalité de genre des femmes des communautés roms et des Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe	Equipe Roms et Gens du voyage	Septembre 2021	Publiée
15. Fonds européen pour la jeunesse – l'intégration des questions d'égalité est une condition préalable pour l'octroi d'une subvention	Jeunesse	2018-2023	En cours
16. Session d'études – Une approche de genre sur les sans-abri – en coopération avec FEANTSA jeunesse	Jeunesse	Novembre 2021	Achévé
17. Mise en œuvre d'une approche genre dans les différents domaines de la politique en matière de drogues : de la prévention, des services de prise en charge thérapeutique et de soins vers la mise en œuvre de la loi et le système de justice pénale : élaboration d'un manuel	Groupe Pompidou	2020-2022	En cours
18. Projet par le Liban sur l'identification des besoins des femmes présentant des problèmes d'usage de drogues	Groupe Pompidou MedNET	2020-2022	En cours
19. Projet par la Tunisie sur la prévention et la prise en charge parmi les adolescents	Groupe Pompidou MedNET	2020-2022	En cours
20. Projet en Egypte sur un modèle de soins pour les patients présentant un double diagnostic	Groupe Pompidou MedNET	2020-2021	Achévé
21. Cours en addictologie prenant en compte la dimension de genre dans les facultés de Médecine de Tunis (Tunisie) et Rabat, Casablanca et Marrakech (Maroc)	Groupe Pompidou MedNET	2020-2021	Achévé
22. Projet transfrontalier dans le cadre des Journées européennes du patrimoine « Patrimoine, l'héritage des femmes » sur la reconnaissance/le renforcement de la contribution des femmes au patrimoine (en accord avec le thème du patrimoine inclusif de 2021).	DGII - DDP	Jusqu'au juin 2021	Achévé

23. Projet transfrontalier dans le cadre des Journées européennes du patrimoine « Our Queer Cultural Heritage » sur les LGBT et le patrimoine (en accord avec le thème du patrimoine inclusif de 2021).	DGII - DDP	Jusqu'au juin 2021	Achevé
24. Le thème des JEP 2021, le patrimoine inclusif, attire également des éditions spéciales consacrées au rôle des femmes dans le patrimoine, par exemple en Belgique, en France et à Monaco.	DGII - DDP	2021	Achevé
25. Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le projet de recommandation du Comité des Ministres sur un cadre politique à plusieurs niveaux pour l'intégration des migrants, préparé par le Groupe de travail sur l'intégration interculturelle (GT-ADI-INT) sous l'égide du Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)	Inclusion & Anti-discrimination	2020-2021	Achevé
26. Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le projet de recommandation du Comité des Ministres sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine dans le cadre des droits humains, préparé par le Comité d'expert-es sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS)	Inclusion & Anti-discrimination	2020-2021	Achevé
27. Révision / évaluation des systèmes de collecte de données désagrégées par genre, concernant les cas de discrimination, le crime de haine et le crime de discours de haine existant dans les pays du Partenariat oriental (en particulier l'Arménie, la Moldova, l'Ukraine et la Géorgie)	Inclusion & Anti-discrimination	2019-2022	En cours
28. Intégration de la dimension de genre dans les visites de pays, les Avis et les événements du 5e cycle de suivi de la Convention-Cadre pour la protection des minorités nationales.	FCNM	2019-2023	En cours
29. Le thème de l'égalité femmes-hommes fait partie intégrante des sessions de formation pour maires et hauts fonctionnaires locaux dans les projets d'assistance technique en Lituanie (les outils du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance du Conseil de l'Europe : Participation civile à la prise des décisions et Programme de formation au Leadership), en République slovaque (Programme de formation au Leadership), et en Grèce (Programme de formation au Leadership).	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2020 - 2021	Achevé
30. Le thème de l'égalité femmes-hommes fait partie intégrante des sessions de formation pour maires et hauts fonctionnaires locaux dans le projet d'assistance technique en Ukraine (programmes de formation : «Politique d'égalité des genres dans les pouvoirs publics» et «L'intégration du genre dans les politiques, plans et budgets locaux»; Programme de formation au Leadership).	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2020 - 2022	En cours

31. Intégration du genre à travers de multiples activités (formations, tables rondes, conférences) dans le projet en Serbie. Le bureau du Commissionnaire pour la protection de l'égalité est représenté au comité de pilotage du projet.	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	Décembre 2018 – Juin 2022	En cours
32. Inclusion des questions d'égalité des sexes parmi les sujets du 5e Forum d'autonomie locale sur «L'administration locale efficace comme fond d'un État démocratique et de droit», et parmi les questions spécifiques de 3 sondages d'opinion différents en Ukraine.	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	Décembre 2020 - Octobre 2021	Achevé
33. Accent sur l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et évaluation de l'impact selon les genres par rapport aux compétences à déléguer aux collectivités fusionnées dans le cadre de la décentralisation (« Decentralisation Roadmap ») en Arménie	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2019-2021	Achevé
34. Elaboration d'un module spécifique sur l'égalité de participation entre femmes et hommes aux décisions politiques	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2020-2021	Achevé
35. Chapitre consacré à l'égalité des genres dans l'« Étude technico-économique améliorée dans le domaine de la protection civile et des abris d'urgence en Grèce »	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	Mai 2020 - Février 2021	Achevé
36. L'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes est systématiquement pris en compte dans les <a href="#">Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la pandémie de covid-19 et d'autres crises similaires à l'avenir.</a>	CDADI	2020-2021	Achevé
37. L'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes est systématiquement pris en compte dans les projets de lignes directrices et de recommandations ainsi que dans les activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance dans les Etats membres	CDDG	2018-2023	En cours
38. Assurer la prise en compte systématiquement de la dimension de genre et la discrimination intersectionnelle dans la rédaction des rapports de suivi par pays et des recommandations de politique générale	ECRI	2018-2023	En cours
39. Formation du personnel du NSC sur l'intersectionnalité et gender mainstreaming	N/S Centre	Avril 2021	Achevé

40. Formation du personnel du NSC et des partenaires de campagne sur l'application de l'intersectionnalité à la gestion de campagne et de projet	N/S Centre	Septembre 2021	Achevé
41. Deux conseillers régionaux en matière d'égalité de genre détachés sont déployés au bureau de Kiev et de Pristina, couvrant les partenariats orientaux et l'Europe du Sud-Est.	ODGP	2018-2023	En cours
42. Analyse comparative sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'évaluation de l'impact dans le cadre des actions du HFII pour assurer la justice en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Serbie, en Macédoine du Nord et au Kosovo*	ODGP+DGI	2019-2022	En cours
43. Analyse comparative sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'évaluation de l'impact dans le cadre des actions du HFII concernant la promotion de l'anti-discrimination et la protection des droits des groupes vulnérables en Serbie, en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine du Nord	ODGP+DGII	2019-2022	En cours
44. Traduction en français de certaines sections de la boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre pour les projets de coopération	ODGP	2021	Achevé
45. Élaboration de profils des pays d'égalité entre les femmes et les hommes pour les bureaux locaux du Conseil de l'Europe	ODGP	2019-2023	En cours
46. Développement et opérationnalisation du réseau de points focaux de genre dans les bureaux locaux du Conseil de l'Europe et de la plateforme de partage d'informations pour les points focaux sur SharePoint	ODGP	2020-2021	Achevé
47. Formation du personnel basé à Strasbourg à l'intégration de la dimension de genre dans la coopération	ODGP+DHR	2021	Achevé
48. Formation à l'intégration de la dimension de genre dans la coopération du personnel des bureaux locaux à Ankara, Tirana, Skopje, Podgorica, Pristina, Sarajevo, au Maroc, en Moldavie, en Géorgie, en Arménie, en Azerbaïdjan et en Ukraine	ODGP+DHR	2019-2021	Achevé
49. Élaboration de directives en matière de communication tenant compte du genre pour les projets de coopération en Ukraine	ODGP	2021	Achevé

**Abréviations :**

<b>ACFC</b>	Comité Consultatif de la Convention-cadre pour la protection des Minorités Nationales
<b>APCE</b>	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
<b>CDADI</b>	Comité directeur sur l'antidiscrimination, la diversité et l'inclusion
<b>CDENF</b>	Comité directeur sur les droits de l'enfant
<b>CEDS</b>	Comité européen des droits sociaux
<b>Centre Nord/Sud</b>	Centre Européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe
<b>CEPEJ</b>	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
<b>C-PROC</b>	Cybercrime Programme Office
<b>CRD</b>	Division des droits des enfants
<b>DDP</b>	Direction de la participation démocratique
<b>DE</b>	Équipe de la Division Égalité chargée du programme transversal pour l'égalité de genre
<b>DGI</b>	Direction générale des droits de l'homme et état de droit
<b>DGII</b>	Direction générale de la démocratie
<b>DH-BIO</b>	Comité de bioéthique
<b>DRH</b>	Direction des ressources humaines
<b>ECRI</b>	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
<b>FCNM</b>	Convention-cadre pour la protection des Minorités Nationales
<b>GEC</b>	Commission pour l'égalité de genre
<b>GER</b>	Rapporteur-e sur l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>GMT</b>	Equipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>GRECO</b>	Groupe d'États contre la corruption
<b>Groupe Pompidou</b>	Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions
<b>HELP</b>	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit
<b>N/S Centre</b>	Centre Européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe
<b>MedNET</b>	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions du Groupe Pompidou
<b>ODGP</b>	Bureau de la Direction Générale des Programmes
<b>PECS</b>	Plateforme européenne de cohésion sociale
<b>UWE</b>	<i>University Women of Europe</i>
<b>VC</b>	Commission de Venise
<b>VF</b>	Division de la violence à l'égard des femmes